VILLE DE GRASSE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 FEVRIER 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016

Chers collègues,

Avant d'ouvrir officiellement notre conseil municipal, je tiens, avec une certaine joie et une grande fierté, à accueillir dans l'assistance les jeunes élus du 1er Conseil Municipal des Jeunes Grassois. Vous nous faites l'honneur d'être présents pour ce moment, vous représentez notre jeunesse qui participera activement à la vie et au développement de notre Cité.

Coline OZARI et Lylian ZELIOLI de Saint Jacques, Anais LAFONT et Mohamed LADJEROUD de Saint Exupéry, Constance GROSMAIRE et Clément LORENZINI d'Henri Wallon, Clara MALRARD et Giorgio GROSBOIS de Pra d'Estang, Eya OUADA et Roman TOUAT-MAGNAN de Gérard Philipe, Lola TORJMAN-BOTELLA et Killian VIALE de Saint Antoine, Fériel SENECHAL et Liroy FERAUD de Gambetta, Ines L'ORTIJE et Gabriel BEGHELLI de Maccary, Manon LAPEYRE et Clément ALLARD de Saint-François, Emma GIACCONE et Maxime GALLIANO de Sainte Marthe ainsi que Justine CAPON et Esteban GARCIA de Jeanne d'Arc.

En mon nom, au nom du Conseil Municipal, ici réuni, je vous souhaite la bienvenue et je tiens à remercier les enseignants, les directeurs des écoles et le service jeunesse qui ont su mobiliser les énergies dans cette démarche citoyenne ainsi que les parents facilitateurs de cet engagement. Cette assemblée leur permettra d'apprendre à être citoyens actifs et, de ce fait, de poursuivre leur acquisition des processus et des mécanismes qui régissent la vie municipale et notre démocratie en général. Je souhaite une jeunesse impliquée pour notre ville, impliquée dans le mieux vivre ensemble, porteuse d'audace et de créativité, bousculant nos idées reçues, contribuant ainsi au rayonnement et à l'Avenir de Grasse. En tant que 1er Magistrat de la Commune, il est de mon devoir, il est de notre devoir de donner la possibilité à cette jeunesse d'évoluer dans un environnement sécurisé pour leur permettre d'emprunter un chemin balisé dans la vie et les chemins les plus sûrs. Dans cet esprit je tenais à vous faire part des avancées en termes de sécurité, première de nos libertés : ma ligne directrice est très claire, très simple, pragmatique. Je m'appuie sur l'existant qui est la preuve visible de l'engagement de l'ensemble de mon équipe municipale. Tout d'abord, notre nouveau centre de supervision urbaine avance à grand pas, les services techniques seront prêts avant l'été. Cet outil indispensable, performant, qui accompagne la modernisation de notre police municipale, nous permet de lutter contre les actes délictueux et nous aidera demain à agir avec plus de fermeté contre les incivilités. Nous pourrons effectuer un suivi en temps réel des déplacements afin de pouvoir mettre hors d'état de nuire toutes les personnes qui voudront nuire à notre ville mais également assurer la protection optimale des équipes d'intervention de la Police Municipale, de la Police Nationale et dans un cas particulier de la Gendarmerie Nationale. L'efficience du système de communication va être renforcée avec ce débat d'orientations budgétaires et avec les années à venir par des investissements du système de communication : 60 radios numériques ainsi que la mise en place future de la géolocalisation des véhicules. Ces nouveaux moyens permettront à notre police de se déployer avec plus d'efficacité sur le terrain. Cela nous permettra également d'enregistrer toutes les communications radios pour pouvoir s'inscrire à charge et à décharge en cas de litige. Début 2017, la mise en œuvre de la géolocalisation nous permettra de pouvoir dépêcher avec précision et rapidité les patrouilles d'intervention, les renforts de patrouille afin de porter assistance aux agents avec lesquels nous aurions un problème de radio. Concernant les moyens humains de l'exercice 2016 et des années à venir, le recrutement de 7 agents de surveillance des écoles nous a permis de redéployer 7 policiers municipaux à des postes plus conformes à leur profession. De plus, renforcée en moyen humain par le recrutement d'agents qualifiés dans les prochains mois, notre Police Municipale répondra aux attentes de nos concitoyens. Quant au nouveau Poste de Police, les travaux avancent : à 80% rénové en régie par les services techniques il ouvrira ses portes à la fin de l'exercice 2016.
Parallèlement, j'ai souhaité développer et faciliter le concept des Voisins Vigilants qui aujourd'hui regroupe environ 600 personnes sur 17 sites de notre commune. Le partage d'informations nous a permis de mettre en adéquation une stratégie sécuritaire en termes d'éclairage public : l'installation de nouveaux points d'éclairage permettant d'améliorer la visibilité nocturne et qui contribuent efficacement à la sécurisation de ces lieux de vie. En complément, je tiens à proposer à tous les maîtres d'ouvrage qui vont intervenir sur la commune que ce soit en termes de réhabilitation, de nouveaux logements, de construction de bâtiments ouverts au public, une analyse situationnelle sécuritaire. Elle aura pour objectif d'anticiper la mise en place des caméras ou des lieux pouvant engendrer des sentiments d'insécurité.

Ces actions concrètes ne peuvent se conclure sans vous informer que je vais solliciter à nouveau tous les services de l'Etat pour mettre en place une procédure spécifique à Grasse pour lutter efficacement et avec des résultats contre les marchands de sommeil et les personnes en situation irrégulière. A présent, nous allons ouvrir la séance de notre conseil municipal qui va nous amener à débattre sur les orientations budgétaires pour donner les grandes lignes de force de ces années à venir et de l'année en cours.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Chems SALLAH arrivera en retard, je vous propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Mademoiselle Mélanie ZARRILLO-GROS secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Mélanie ZARRILLO - GROS de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 19 janvier 2016. Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès-verbal ?

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Modification sur la délibération :

2016 – 12 Débat d'orientation budgétaire
Manque le cadre du résumé synthétique du rapport.
Erreur page 12 étude Bâtiments communaux en lieu et place d'étude Cathédrale.
Ces deux modifications sont dans vos pochettes.

Questions orales de Monsieur EUZIERE et de Madame LAZREUG : les réponses seront faites en fin de séance comme d'habitude.

2016 - 02 **SERVICE JEUNESSE**
INVESTISSEMENT MATERIEL
DEMANDE DE SUBVENTION PORTAIL FAMILLE ET E.R.I.C - MODIFICATION

Monsieur le Maire

La présente délibération a pour objet de demander des subventions à hauteur de 40 % auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour acquérir du matériel informatique afin de développer le portail famille et d'obtenir des nouveaux matériels pour les E.R.I.C de la ville de Grasse. Considérant que cette délibération a déjà été votée lors du Conseil municipal du 8 décembre 2015 mais qu'elle a demandé une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 25 % seulement. Considérant que depuis ce vote la CAF a signalé à la ville qu'elle pouvait financer à hauteur de 40 %. Considérant cette possibilité de cofinancement plus élevé, il vous est proposé de revoter la même délibération du 8 décembre 2015 mais pour une demande de subvention à hauteur de 40 % du T.T.C.
Je vous demande de bien vouloir solliciter les subventions d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour réaliser l'achat de ce matériel à hauteur de 40 % T.T.C.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 03 **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC MOUANS-SARTOUX**
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de Mouans-Sartoux concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes. Considérant que le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 675 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en CLIS est de 940 € pour l'année scolaire 2015-2016.
La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Mouans-Sartoux concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes et je vous propose de dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 04 **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA ROQUETTE SUR VAR RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville de la Roquette sur Var concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes. Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention avec la ville de La Roquette sur Var pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes. Considérant que le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 675 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en CLIS est de 940 € pour l'année scolaire 2015-2016. La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de La Roquette sur Var concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes et je vous propose de dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 05 **BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES CONVENTION AVEC L'ARTISTE CARLOS MARCANO**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de proposer la signature d'une convention avec l'artiste Carlos MARCANO en précisant le cadre juridique et financier du contrat de commande relatif à l'exposition 2016 de la Villa Saint-Hilaire, intitulée « Nature sauvage ». Considérant que le service Bibliothèque et médiathèques a sollicité l'artiste Carlos MARCANO pour créer dix-sept œuvres (sept grands formats et dix moyens formats) présentées pendant l'exposition « Nature sauvage » qui aura lieu à la Villa Saint-Hilaire à compter de septembre 2016, accompagnées de textes d'artistes plasticiens-paysagers, pour un montant de 3.000 €.
La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention entre Carlos MARCANO et la commune de Grasse et dire que les dépenses seront inscrites au budget 2016.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 06 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PACA
CONSERVATION PREVENTIVE, RESTAURATION ET NUMERISATION DES COLLECTIONS
MEDIATION TOUS PUBLICS

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la conservation préventive, la restauration et la numérisation des collections, ainsi que pour les actions de médiation tous publics au sein du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard. Considérant que, dans le cadre de leurs missions, le Musée d'Art et d'Histoire de Provence et la Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard, labellisés « Musées de France », souhaitent mener les opérations suivantes, éligibles à des subventionnements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 50% :

1. Conservation préventive des collections exposées et en réserve : 8 075 €
2. Numérisation des fonds : 2 500 €
3. Restauration des tableaux de la Villa-musée Jean-Honoré Fragonard, suite à un acte de vandalisme : 9 475 €
4. Médiation pour tous publics -scolaires, hors temps scolaire, individuels, groupes, handicapés : 7 275 €

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le financement de la conservation préventive, de la restauration et de la numérisation des collections, ainsi que de la médiation tous publics au sein du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur le Président et comme vous le soulignez depuis un quart de siècle, les questions de préservation de patrimoine ne sont pas la priorité. Vous vous rendez compte en votant cette demande de subvention que c'est une priorité pour nous que de préserver, restaurer, travailler sur la conservation préventive. Nous souhaitons accélérer les choses. Vous soulignez que différentes œuvres étaient stockées dans différents lieux et j'ai souhaité que les choses soient rassemblées notamment dans le bâtiment 25. Nous travaillons à conserver dans les meilleures conditions notre patrimoine et cette délibération et le travail que nous menons avec la Direction des Affaires Culturelles permettent d'avoir une meilleure approche et lecture sur un certain nombre de choses sur nos bâtiments et sur des participations financières. Pour la restauration de ces tableaux, il est proposé de demander une aide financière de 50 % pour pouvoir soulager les coûts de la Ville de Grasse suite à ces actes de vandalisme que je condamne avec la plus grande fermeté. Une plainte a été déposée auprès du commissariat et de la Police Nationale avec des investigations qui ne sont pas terminées. La plainte est toujours en cours et nous n'avons pas d'aboutissement dans cette enquête. J'ai souhaité porter plainte au nom de la municipalité car voir sur un titre, « le Parisien » ou ailleurs, qui stipule une vandalisation d'œuvre dans notre Villa Musée Jean-Honoré Fragonard ce n'est pas une fierté pour la Ville de Grasse. J'ai souhaité porter plainte et condamner dans la presse les auteurs de ces actes afin qu'une fois identifiés, ils soient condamnés. Ces actes de vandalisme ont eu lieu à deux moments différents :

1. Lors des fêtes de la Marine.
2. Un moment plus tard.

Effectivement la plainte a été déposée lors du deuxième acte de dégradation au commissariat central et je m'engage à revenir devant le Conseil afin de vous tenir au courant des suites de cette plainte. J'espère que ces

auteurs seront condamnés et que nous pourrons demander des dommages à hauteur du préjudice subi par la ville.

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 février 2016

délib.2016-06

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
Demande de subvention à la DRAC
Conservation préventive, restauration et numérisation des collections

Intervention de **Paul EUZIERE,**
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Nous sommes évidemment favorables à toute demande de subvention visant à la conservation préventive, la restauration et la numérisation des collections et pièces de nos musées.

Notre patrimoine doit être préservé, et, malheureusement, à Grasse, on ne peut vraiment pas considérer que cette préservation de notre richesse culturelle commune, architecturale et muséale, ait été une des priorités de l'action municipale depuis un quart de siècle.

L'état des réserves de nos musées, leur dispersion dans des bâtiments répondant rarement aux normes de conservation et de sécurité, l'entretien du Musée d'Art et d'Histoire de Provence sont plus qu'inquiétants.
Ils exigent des mesures concrètes avec **des financements qui n'apparaissent nulle part dans les programmes pluriannuels que vous avez prévus jusqu'en 2020** (cf. document du DOB).

Il est évoqué, notamment **au point 3 de la présente délibération, la restauration** pour un montant de 9 475 € **des tableaux de la Villa-musée Fragonard prêtés par le Musée du Louvre et qui ont été vandalisés**.
La Villa-musée Fragonard a été ré-ouverte le 24 avril 2015 à la suite de travaux.
Ces actes de vandalisme se sont répétés par deux fois.

La presse nationale (« Le Parisien « du 24 octobre et « Le Figaro » du 26 octobre 2015) nous ont appris que les dégradations commises début septembre sur des reproductions du XIXème Siècle, très curieusement, n'ont pas fait l'objet de plaintes et que ce n'est qu'après de nouveaux actes de vandalisme que la Ville s'est enfin décidée à porter plainte.

Nous aimerions comprendre comment ces actes ont-ils pu être commis : insuffisance de surveillance ? Personnel absent ?
Comme la presse nationale, nous nous interrogeons.

Pourquoi a-t-il fallu attendre une deuxième série de dégradations pour qu'il y ait plainte ?

Nous souhaitons également savoir **ce qu'il est advenu de cette plainte** et **où en est l'enquête**.

2016 - 07 **MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE**
VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
REGIES DES RECETTES
MODIFICATION DES TARIFS DE MEDIATION

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de proposer la modification tarifaire des actions de médiation scolaire, des visites guidées et des anniversaires, au Musée d'Art et d'Histoire de Provence et à la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 08 **ARCHIVES COMMUNALES**
DEPOT ARCHIVES MOTTET
SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de dépôt d'archives avec Monsieur Olivier MOTTET, pour formaliser le dépôt de son fonds d'archives aux Archives communales. Considérant qu'en 2015, Monsieur Olivier MOTTET a déposé aux Archives communales les archives photographiques familiales soit 75 négatifs et 305 plaques de verre réalisés au début du XXe siècle par son grand-père, Monsieur MOTTET, parfumeur à Grasse. Il convient de formaliser par un contrat ce dépôt qui illustre parfaitement l'attachement de Monsieur Olivier MOTTET à la sauvegarde du patrimoine grassois. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de dépôt d'archives avec Monsieur Olivier MOTTET.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est un don ou c'est un dépôt.

Monsieur le Maire

C'est un dépôt.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pourrons-nous en voir quelques extraits ?

Monsieur le Maire

Bien sûr. Vous pouvez vous rendre à la bibliothèque. Ils ne sont pas encore numérisés. Il faut en faire la demande à Monsieur CRUCHET.

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 09 **VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**
FONDATION DU PATRIMOINE
ADHESION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet l'adhésion en 2016 auprès de la Fondation du patrimoine et la signature d'une convention permettant le lancement d'une souscription pour les travaux de mise en lumière des tableaux et plafonds de la Cathédrale de Grasse. La Fondation du Patrimoine a pour but le financement de projets en vue de la réhabilitation de divers bâtiments communaux présentant un intérêt patrimonial avéré. Le montant de la cotisation pour l'année 2016 s'élève à 1000 euros, ce qui correspond au montant minimum pour les communes de plus de 30 000 habitants. Une étude d'illuminations des tableaux et des plafonds de la Cathédrale a été effectuée par les services techniques en lien avec les services de la Direction des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 26.452 €. La commission « Vivre Ensemble » ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à adhérer à la Fondation du Patrimoine en 2016 et à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine ainsi qu'à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 10 **REGIE DU « CINEMA STUDIO »**
NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de proposer la nomination de nouveaux membres titulaires et suppléants supplémentaires au Conseil d'Exploitation de la régie du « Cinéma Studio », au niveau du Conseil Municipal et de l'Administration Communale.
Vu les délibérations en date du 24 avril 2014 et du 22 septembre 2015 désignant les membres titulaires et suppléants du Conseil d'Exploitation de la régie du Cinéma Studio et considérant l'article R-2221-4 qui indique que le nombre des membres du Conseil d'exploitation ne peut être inférieur à trois membres mais qu'il peut être supérieur. Il est intéressant pour l'exploitation de ce cinéma municipal de s'enrichir de toutes les propositions de développement de tous les membres du Conseil municipal. Il est proposé de faire entrer au sein du Conseil d'exploitation comme représentants du Conseil municipal Madame Dominique BOURRET, Monsieur Paul EUZIERE, Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI en tant que membres titulaires supplémentaires et Madame Brigitte VIDAL, Madame Frédérique CATTAERT et Madame Corinne SANJUAN en tant que membres suppléants supplémentaires.
Je dois souligner ici que le groupe politique « l'Alternative » n'a pas souhaité intégrer ce Conseil et cette régie. J'ai souhaité dans un dialogue que nous avons mené avec Paul EUZIERE et Jean-Marc DEGIOANNI répondre à cette demande où Monsieur EUZIERE m'avait dit d'ailleurs qu'il souhaitait intégrer ce Conseil d'Exploitation mais que si tous les groupes pouvaient y participer. J'ai interrogé les groupes et le groupe « Alternative » m'a répondu qu'il ne souhaitait pas intégrer le Conseil. Il est proposé également de faire entrer au Conseil d'exploitation des représentants techniques du Cinéma, les projectionnistes « Cinéma » comme titulaire et suppléant. Cette proposition est votée à bulletin secret sauf accord unanime du conseil municipal. La Commission Optimisation et Performance des Moyens et Ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 8 février 2016, La Commission Equipement et Aménagement du Cadre de Vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 8 février 2016, La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, La

Commission Qualité de Vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016 afin de pouvoir proposer la liste de ces personnes qui seront titulaires et suppléantes.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de penser que ce que je souhaite c'est rassembler et écouter tous les éclairages et tous les points de vue afin d'apporter des contributions et non parce que nous avons des difficultés.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Ma réflexion porte uniquement sur le groupe « Alternative » qui prétend défendre l'intérêt des grassois et qui ne souhaite participer ni aux commissions, ni à la régie du Studio, accessoirement Monsieur de FONTMICHEL est absent au Conseil Municipal parce qu'il est en déplacement lointain. Vous, Monsieur de FONTMICHEL vous êtes dans les conférences pour « BOBO » et nous, nous avons les mains dans le « CAPOT ».

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non je ne me suis pas endormi Monsieur BARBEY malgré que le long discours introductif de Monsieur le Maire soit toujours assez soporifique. Monsieur CAMERANO, c'est bien que pour une fois vous puissiez vous exprimer en prenant la parole plutôt que vos vociférations habituelles. Les raisons pour lesquelles nous n'allons pas participer à ce travail ce n'est pas que l'on se désintéresse du Studio, mais lorsque le Studio a été repris par la ville c'est qu'il était dans une situation très compliquée. Ce cinéma qui était privé et qui fonctionnait avec une ouvreuse et un projectionniste sitôt qu'il a été récupéré par la ville, on a embauché une Directrice, embauché, embauché et le bilan on le connait aujourd'hui. Le cinéma est dans le rouge, il est au bord du gouffre et aujourd'hui nous allons vous laisser tomber seuls dans le précipice plutôt que de nous associer à cette banqueroute que vous avez programmée du fait de votre mauvaise gestion. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons décidé de ne pas participer à cette aventure. Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec le projet Martelly qu'on a découvert dans la presse, puisque le Conseil Municipal n'est pas digne de voir les projets exposés et bien il y aura un cinéma à Martelly et l'avenir du Studio est assez compromis. Voilà la réponse à votre petit numéro Monsieur CAMERANO.

Monsieur le Maire

Je vous demanderai de garder vos propos de vociférations et de vous exprimer normalement. Comme d'habitude vous parlez de choses sans connaître le contexte. Tout le monde ici sait que le cinéma Studio a été repris dans des situations financières très difficiles avec aucun repreneur. Il ne faut pas dire que la situation s'est dégradée. Le cinéma a été repris en 2013 au bord du gouffre pour pouvoir retrouver une activité. Il n'y a pas eu de recrutement de Directrice. Suite aux débats avec Monsieur EUZIERE nous avons voulu valoriser la masse salariale des collaborateurs dans le bilan d'exploitation parce que cela était normal de le faire. Vous avez raison Monsieur CASSARINI de dire que lorsqu'il y a une difficulté « laissons tout aller dans le gouffre » et lorsqu'il y a une volonté de dire « je me présente pour pouvoir travailler pour les grassois et pouvoir améliorer les choses » de ne pas y aller. De dire que c'est le privilège de l'opposition de critiquer, d'être absent, de ne pas vouloir ni siéger dans les commissions ni siéger dans la conférence des Présidents ni siéger dans les régies ni siéger dans l'ensemble des moments qui permettent de préparer sérieusement au fond de faire évoluer, de modifier une délibération par le fruit de son travail. C'est votre vision des choses que de dire qu'il suffit de faire une déclaration dans un Conseil Municipal pour pouvoir exister médiatiquement et ce n'est pas comme cela Monsieur CASSARINI que pour ma part je vois l'action politique au service de nos concitoyens mais dans le travail , la régularité, dans la capacité à écouter l'idée de quelqu'un d'autre qui peut être une idée complémentaire, une idée qui fait changer d'avis, qui permet de se forger une opinion. C'est dans ces échanges que l'on peut avoir une véritable connaissance de ces dossiers.

Monsieur Paul EUZIERE

Lorsque j'étais au lycée c'est-à-dire hier, il y avait à Grasse quatre cinémas plus le cinéma de la MJC. La ville comptait alors 10 000 habitants de moins. Aujourd'hui, il nous reste un cinéma et donc l'activité cinéma ne peut être sauvée que si on sauve ce cinéma. Je pense que c'est un choix qui nous concerne tous et qui nécessite l'énergie de tous. Lorsque je dis tous c'est le Conseil Municipal, les associations, l'imagination des grassois, les propositions du simple citoyen parce que l'enjeu c'est celui-là. Après l'épisode du Casino il serait mal venu que maintenant ce soit le seul cinéma qui reste dans la sous-préfecture des Alpes-Maritimes qui ferme. Il faut unir et c'est une position de sagesse d'avoir ouvert le Conseil d'Exploitation à tous. C'est une position d'avenir. Tout le monde y a sa place.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur le Président, je rejoins votre position.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je souhaite au nom du groupe que je représente vous remercier de cette proposition que vous avez faite d'ouvrir aux représentants de l'opposition le fait de siéger au Conseil de ce Cinéma. Ce cinéma présente de nombreuses difficultés qu'il faudra surmonter ou qu'il faudra aborder différemment. Je pense que Monsieur EUZIERE a une approche et que la mienne est différente. L'ensemble fera qu'il y aura probablement des solutions. Le fait qu'il y a quelques années en arrière il existait quatre cinémas avec une population moins importante, c'est dû au fait que la population était différente de celle d'aujourd'hui. Je vous remercie de le souligner, c'est ce que nous pensons depuis le début et que nous dénonçons. Il y avait une autre population.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je souhaite demander à Monsieur CASSARINI d'être positif et beaucoup moins piquant. Lorsque vous dites que vous découvrez dans la presse le projet Martelly, je considère que la presse est un excellent vecteur de communications mais il me semble bien que ce projet a suscité des réunions publiques et notamment au théâtre de Grasse quelques mois auparavant. Lorsque l'on fait croire parce qu'on siège au Conseil Municipal que l'on découvre le projet Martelly, c'est faux. Monsieur CASSARINI essayez d'être plus pragmatique, plus positif je pense que vous attireriez un peu plus la sympathie et l'empathie de certains.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur LAPORTE si je suis intervenu c'est que Monsieur CAMERANO s'est permis de faire l'intervention qu'il a faite sinon j'aurai voté cette délibération sans rien dire. C'est lui qui a piqué le premier si vous le permettez, c'est votre équipe et non pas la mienne.

Monsieur le Maire

Avant de continuer notre ordre du jour, je voudrais souligner et conclure le propos des uns et des autres...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le projet Martelly je vous rappelle que depuis deux ans...

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, je vous demande de ne pas me couper la parole, je suis en train de conclure.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je finis mon intervention....

Monsieur le Maire

Nous sommes dans une assemblée où on demande la parole, on attend que le Président de séance donne la parole...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'ai pas fini de répondre à Monsieur LAPORTE...

Monsieur le Maire

Je vais conclure Monsieur CASSARINI, on respecte un certain nombre de choses....

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est vous qui m'avez coupé la parole, passons.

Monsieur le Maire

Je ne pense pas. Pour conclure et synthétiser nos débats je me réjouis que l'on puisse travailler presque tous ensemble chacun apportant sa contribution pour le devenir du Cinéma à Grasse. Monsieur EUZIERE, depuis vos souvenirs de lycée, la technologie a évolué et nous devons trouver, ici en pays de Grasse, des solutions qui vont permettre à un bassin de vie de 55 000 habitants d'avoir un cinéma. Je souhaite une solution complète avec le cinéma, le stationnement et la restauration. J'espère pouvoir offrir avec Martelly un cinéma à nos concitoyens comme ils peuvent l'attendre. Celui du cinéma Studio a son segment, un segment Art et Essai, un segment un peu décalé par rapport à du cinéma comme la Strada. Il a son public et le mérite d'exister et je salue ici Messieurs EUZIERE et DEGIOANNI qui veulent travailler dans cette régie afin de pouvoir l'améliorer, trouver des solutions. Nous devrons travailler ensemble pour offrir une politique de cinéma ambitieuse, audacieuse répondant aux exigences de 2020 pour pouvoir permettre à nos concitoyens de fréquenter un cinéma à Grasse.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 février 2016

délib.2016-10

RÉGIE DU CINÉMA "STUDIO"
Nominations de nouveaux membres
Au Conseil d'Exploitation

Intervention de **Paul EUZIERE,**
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Nous nous réjouissons que l'on considère désormais qu'il est *« intéressant pour l'exploitation du cinéma municipal de s'enrichir de toutes les propositions de développement de tous les membres du conseil municipal »*.

Cette **position de bon sens et d'intérêt général a été celle des élus du groupe Grasse à Tous depuis le retour en régie du cinéma Studio**, en mars 2013 parce que nous considérons que le maintien à Grasse d'un cinéma est une question d'intérêt général.

Mais, lors de la création du Conseil d'exploitation au conseil municipal du 28 mars 2013, la municipalité d'alors et M. Leleux n'avaient pas partagé ce point de vue et avaient choisi d'en exclure l'opposition qui, par définition, n'a pas d'idées et ne connaît rien en matière cinématographique.

Lors de l'élection du nouveau Conseil d'exploitation le 24 avril 2014, suite aux élections municipales, nous avons réitéré cette demande **d'associer les représentants de toutes les composantes du conseil municipal**.

A ce moment là, vous avez eu la même attitude d'exclusion que vos prédécesseurs.

Deux ans plus tard, vous vous rangez à notre avis.

Nous n'aurons pas l'idée saugrenue d'imaginer que vous avez été conduits à ce choix parce que la situation de notre cinéma serait dans le rouge et que donc il faudrait maintenant s'écouter -et écouter l'absence d'idées de l'opposition- pour pouvoir en sortir.

Nous préférons croire que vous êtes désormais convaincus que la gestion et la survie de notre cinéma relèvent de l'effort commun et pas de la politique des clans et des faux clivages.

Nous votons donc cette délibération.

2016 - 11 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL 2015

Monsieur le Maire

Pour répondre aux exigences imposées aux collectivités de plus de 50 000 habitants par la loi dite « Grenelle 2 » renforcée par la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, la ville de Grasse a rédigé un rapport sur sa situation en matière de développement durable. Au-delà du strict respect de l'obligation réglementaire, ce rapport est l'occasion pour la ville de mesurer son action au regard des finalités et des principes définis par ces textes. Le présent rapport vise à dégager des pistes de progrès en comparant les résultats obtenus, aux objectifs définis initialement. Sont pris en considération les moyens (humains, techniques, financiers) et les dispositifs mis en place. Je donne la parole à Mme Anne-Marie Duval, adjointe en charge de l'écologie, du développement durable et de l'efficacité énergétique qui va vous présenter le contenu du rapport de développement durable pour l'année 2015.

Madame Anne-Marie DUVAL

Tout d'abord une information, il n'y a que les membres élus de l'opposition qui sont en possession du rapport final. Bien sûr nous nous tenons à votre disposition si des personnes souhaitent avoir ce document car il est trop lourd pour vous l'envoyer par mail. Je souhaite remercier mesdames SABATIER et CAMPANA car il faut aller glaner dans tous les services toutes ces actions en matière de développement durable.
La rédaction d'un rapport de développement durable est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (*loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, article 255).*
Le premier objectif de ce rapport est de répondre à cette obligation réglementaire en présentant, au conseil municipal, en amont du débat d'orientation budgétaire, la prise en compte du développement durable dans les politiques et actions menées par la ville, tant du point de vue interne à la collectivité que du point de vue de son territoire.
Objectifs du législateur

1. Souligner que le développement durable n'est pas seulement cantonné à des actions vertueuses de protection de l'environnement. Il s'agit surtout d'une démarche qui vise à équilibrer et coordonner les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
2. Permettre une organisation interne dans chaque collectivité, pour élaborer ce rapport et inciter une réflexion annuelle sur la prise en compte du développement durable aux travers des politiques menées. Cette réflexion devrait nourrir les débats pour faire évoluer les pratiques.

L'édition 2015
Comme les années précédentes, l'édition 2015 est construite sur la même architecture que la stratégie municipale de développement durable élaborée dans le cadre d'une démarche Agenda 21 et adoptée en conseil municipal le 4 juillet 2013.
Son contenu
Pour chacun des articles relatifs aux 15 engagements de la stratégie municipale, les actions y ont été transcrites, de même que les évolutions, les changements de pratique ou les initiatives. Selon les informations confiées par les services, des graphes ou des tableaux illustrent les progrès.
Cette année 167 actions ont été recensées, elles se répartissent dans les 15 engagements comme suit :
Sur les 167 actions référencées

- 81 actions relèvent actuellement du développement durable.
- 36 actions ne concernent qu'une seule finalité et
- 50 autres peuvent évoluer vers du développement durable car elles ont des effets sur 2 finalités.

Contribution aux finalités du développement durable
Les 15 engagements de la ville de Grasse analysés au travers du cadre de référence national :

1. « Lutter contre le dérèglement climatique et protéger l'atmosphère ».
2. « Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources naturelles ».
3. « Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains et satisfaire leurs besoins essentiels ».
4. « Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ».
5. « Fonder les dynamiques de consommation et de production responsables ».

Je remercie tous les services qui ont remis leur résumé et leur rapport et je vous rappelle que nous sommes à votre disposition pour ceux que cela passionne.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors je prends acte que notre assemblée a partagé ce rapport.

2016 - 12 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport a fait l'objet d'une commission spécifique le 11 février dernier et vous a été transmis avec les convocations au Conseil. Les services se sont mis à votre disposition pour vous transmettre les informations ou documents que vous jugiez utiles pour le débat d'orientation budgétaire.
Je vous propose donc une lecture synthétique du rapport pour ouvrir le débat.
Le contenu du projet de loi de finances 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ces concours diminueront dans les mêmes enveloppes que celles constatées en 2015, et dans une clé de répartition identique à celle appliquée lors des deux derniers exercices budgétaires.
Le constat est accablant, les dernières années se sont caractérisées par une forte chute de l'épargne brute.

Montants en milliers d'Euros	2010	2011	2012	2013	2014
Autofinancement/Epargne brute	6 259	5 026	5 505	5 131	4 462
Evolution n-1		- 19,70%	+ 9,53%	- 6,79%	-13,04%

La dégradation de ce ratio est caractéristique du manque d'aisance de la section de fonctionnement. Pour infléchir cette tendance, la Ville a engagé dès 2015, un certain nombre de mesures de manière à restaurer l'épargne. La croissance continue des charges et la raréfaction des ressources est à l'origine d'un effet « ciseau » fortement amplifié par la baisse inexorable des dotations de l'Etat et des subventions en provenance des Départements, Régions, Etat ou Europe. La fiscalité directe locale constitue le principal poste de recettes de fonctionnement de notre collectivité et celui sur lequel les élus ont la plus grande latitude d'action. Pour la commune de Grasse, si les bases fiscales restent supérieures à celles de la strate, eu égard notamment à un environnement direct où la collectivité assume les charges de centralité, leur taux de progression est sensiblement plus faible que celui des communes de référence.

Cette constatation nous amène à poursuivre et amplifier notre travail, aux côtés des services de l'Etat, de fiabilisation de nos bases d'imposition et d'optimisation de l'équité des contribuables devant l'impôt. Par ailleurs, la Ville a sollicité les services de l'Etat par courriers du 10 janvier 2012 et 7 juillet 2014 pour obtenir des éléments sur les modalités de calcul de la DGF ; ces courriers sont à ce jour restés sans réponse. La dotation de la Ville est historiquement faible, largement inférieure à la moyenne de la strate ; ainsi entre 2000 et 2013 l'écart constaté avec la référence est passé de 52 à 84 euros par habitant. La réforme de la DGF qui sera effective sur 2017 devrait aller dans le sens d'un rééquilibrage des dotations, mais à l'évidence la Ville est depuis de nombreuses années pénalisée par cette situation qui mérite une attention toute particulière de l'Etat par une analyse argumentée.

L'analyse du poste de charges à caractère général montre que l'année 2014 a été marquée par une forte progression dont la principale explication est le paiement de la première échéance du partenariat public privé éclairage public (env. 600 000 euros).

- L'augmentation des charges de personnel est de l'ordre de 3 millions d'euros sur la période, et même si son évolution annuelle moyenne a été limitée à 1,9% par an, elle a pesé par son volume sur l'épargne de la Ville.
- La forte hausse des charges financières s'explique principalement par le bilan déficitaire des produits structurés entre 2010 et 2014.

Face au problème des taux structurés présents dans sa dette, la commune a conclu une transaction avec DEPFA en 2014 et avec SFIL en 2015.
Suite à ces transactions l'encours des produits hors charte passe de 21% à moins de 10%.

Nous avions évoqué plus haut les actions engagées par la collectivité sur les recettes de fonctionnement, il en a été de même sur les postes de dépenses.

- Les charges à caractère général : des économies conséquentes, soit plus de 1,4 millions d'euros ont été réalisées
- Les charges de personnel : la Ville a engagé dès 2015 une politique volontariste qui emporte déjà quelques résultats probants en terme de baisse des effectifs, et va se poursuivre dans un axe de réforme qualitative.
- Les charges financières : la Ville a pu également conclure en 2015 une transaction permettant la désensibilisation d'un financement structuré. Cette transaction soutenue par une aide du Fonds de soutien réduit de façon très importante les charges financières de l'emprunt quitté.
- Les subventions aux associations : la collectivité a ouvert le chantier des subventions aux associations qui s'est d'ores et déjà concrétisé par une réduction de l'enveloppe dédiée d'environ 3 % sur 2015 ; l'effort sera poursuivi dans ce sens.

Les résultats sont plus que probants, l'économie réalisée sur les charges courantes va au-delà des 3 millions d'euros. L'épargne brute qui sera constatée au compte administratif 2015 dépassera les 7 millions d'euros.
Conséquence directe de l'amélioration de notre épargne, le ratio de capacité de désendettement qui est le rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette sera quant à lui très sensiblement amélioré et le meilleur constaté depuis les cinq dernières années.

En années	2010	2011	2012	2013	2014	Prev 2015
Epargne brute/encours de dette	13,9	12,4	15,3	16,4	19,6	12,1

Je souhaite souligner les maîtrises d'investissement :
Les dépenses d'équipement réalisées par la Ville représentent plus de 53 millions d'euros sur la période de 2010 à 2014. Elles ont été financées par des emprunts à hauteur de 32 millions d'euros soit 60% des volumes investis. En 2015 les dépenses d'équipement ont représenté environ 10,5 millions d'euros, et aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé.

Financements	Cessions foncières et mobilières :	2,7 millions d'euros
	Subventions d'investissement :	4,7 millions d'euros
	Autofinancement et fonds propres :	3,1 millions d'euros

Je souhaite partager ici le cadre budgétaire pluriannuel de fonctionnement 2016-2020.

Si les bases nettes d'imposition ont systématiquement été revalorisées de plus de 3% par an entre 2010 et 2013, elles ont marqué un fléchissement net sur 2014 avec une revalorisation définitive inférieure à 1.2%. En revanche, grâce notamment à notre partenariat avec les services fiscaux, nous avons constaté une reprise sensible de notre dynamique l'année dernière, puisque malgré la conjoncture peu favorable, l'évolution constatée du produit a été de plus de 2.5% entre 2014 et 2015. Néanmoins, notre prospective est plus prudente puisque nous arrêtons notre revalorisation à 1.5% par an, les incertitudes conjoncturelles prévalant dans nos hypothèses de travail, taux de progression que nous retenons également pour nos ressources d'exploitation (produits des services et produits de gestion). Les autres variables liées aux ressources fiscales propres sont maintenues constantes sur la période, et notamment la taxe sur les droits de mutation, cette dernière étant basée sur une hypothèse basse équivalente à celle perçue en 2014.
Les charges à caractère général sont basées sur une hypothèse d'évolution de 1.5% par an sur la période.

Les subventions de fonctionnement aux associations ont été également revues à la baisse, d'environ 10%, puis maintenues au même niveau sur les années futures.

Je voudrais parler clairement des évolutions des effectifs et des dépenses de personnel :

L'année 2016 verra une refonte de l'organisation des services ayant pour objectif l'efficacité et une productivité améliorées ainsi qu'une réduction des coûts de fonctionnement, basée sur 3 axes :

1. LA REORGANISATION
2. L'ANNUALISATION
3. LA MUTUALISATION DES SERVICES ET DES LOCAUX

D'un point de vue budgétaire, les anticipations sur les prochaines années de 2016 à 2020 sont basées sur deux hypothèses de progression de la masse salariale, de l'ordre de 3% pour la première et plus restrictive soit 1.2% en moyenne par an pour la seconde. D'une manière générale, le contrôle de ces dépenses comme des autres postes constitueront un des objectifs prioritaires du contrôle de gestion.

Les objectifs cibleront essentiellement les résultats de fonctionnement des services mais aussi les organismes satellites en fonction de leurs activités, sans se limiter à l'aspect purement budgétaire et comptable. La collectivité sera donc en mesure de s'assurer que les ressources sont utilisées avec efficience.

Le pilotage budgétaire réside également dans une définition pertinente des objectifs, en particulier l'optimisation du fonctionnement des services évoquée plus haut, mais aussi la rationalisation des équipements. La traduction budgétaire du pilotage doit se faire au travers d'un plan pluriannuel qui, dans un environnement de contraction des ressources, permet d'avoir une certaine lisibilité.

Le cadre budgétaire pluriannuel en investissement est un cadre important. Notre objectif prioritaire, comme cela était déjà le cas sur 2015, est de minimiser le recours à l'emprunt afin de ne pas augmenter notre encours de dette et ne pas impacter nos marges de financement.

EMPRUNT PREVISIONNEL : 27 384 €.

Les autorisations de programmes votées lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier feront l'objet de révisions en terme de montant, mais aussi en terme de durée, puisqu'elles seront prolongées de 2017 à 2020. Les opérations et programmes vous ont été listés dans le rapport.

Je souhaite que nous fassions un focus sur ces actions.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Toutes les opérations liées au Projet de Renouvellement Urbain sont définitivement entrées en phase opérationnelle conformément aux délais et prescriptions de l'avenant de sortie et vont se poursuivre malgré les évènements survenus.

L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, nous souhaitons nous inscrire dans une perspective de développement durable et de maîtrise de l'aménagement du territoire.
Les axes privilégiés de notre développement sont basés sur la préservation de la qualité du cadre de vie et des continuités écologiques, et la valorisation du patrimoine paysager.

En parallèle, nous engageons la révision du règlement local de publicité datant de 1994

LA POLITIQUE SECURITAIRE

Cette année sera marquée par la poursuite des travaux du nouveau poste de Police Municipale mais aussi des ouvrages réalisés pour un nouveau centre de sécurité urbain sur un second site. Dès 2016, une enveloppe est prévue notamment pour l'acquisition de matériel de réseau et de stockage pour, dans un second temps, permettre le déploiement de nouvelles caméras, notre priorité dans la lutte contre l'incivilité. Dans ce cadre, dès 2017 une enveloppe sera affectée aux travaux liés au développement des infrastructures, la pose d'une fibre, et l'installation de nouvelles caméras notamment dans les quartiers des Marronniers, de Saint Jacques et des Fleurs.

LA POLITIQUE SPORTIVE

En terme de réalisation et afin de répondre favorablement aux demandes des supporters grassois et au cahier des charges de la Fédération Française de Rugby, la tribune du Stade Perdigon sera couverte par une structure métallique permettant aux spectateurs d'être abrités des intempéries pendant les rencontres sportives.

LA POLITIQUE CULTURELLE

La villa Saint Hilaire entièrement rénovée verra son accès redimensionné grâce à la création d'un belvédère en aplomb d'un talus et d'un mur de soutènement.

AMELIORATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

L'année 2016 marquera la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée, validé par la Commission d'Accessibilité Départementale. Ce ne sont pas moins de 192 établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public qui doivent s'adapter aux différents types d'handicap. En terme de voirie, une enveloppe sera consacrée à la requalification de l'avenue Thiers (génie civil, bordure, trottoirs et aménagements paysagers), dont les ouvrages seront réalisés en étroite collaboration avec le Conseil Départemental qui prendra à sa charge les enrobés et la mise en place de nouveaux candélabres. Le schéma directeur d'eaux pluviales est lancé, il constituera l'outil de base de notre réflexion des 20 prochaines années concernant l'amélioration de notre gestion des eaux pluviales. Enfin, une mission de rénovation et embellissement des fontaines et lavoirs est programmée avec un double objectif, d'une part réaliser des économies sur les fluides par la mise en place de circuits fermés pour éviter les fuites d'eau et d'autre part leur embellissement.

POLITIQUE JEUNESSE

Dans le domaine de la petite enfance, les réalisations concerneront la climatisation de deux crèches (la Blaquière au quartier des Fleurs et Pérard au quartier saint Claude). Dans le domaine de l'éducation, un grand chantier sur la réforme de la sectorisation est engagé en parallèle à la révision du PLU. Les écoles grassoises doivent s'adapter aux mouvements d'habitation, de circulation des familles sur le territoire et prévoir dans les 10 prochaines années, les besoins de construction d'écoles ou d'agrandissement de certaines ; des enveloppes seront provisionnées en 2019 et 2020.

LES SERVICES A LA POPULATION

Cette année, la Ville de Grasse a adhéré au procédé COMEDEC (Communication Electronique De Données D'état Civil). Le dispositif COMEDEC est un nouveau mode de délivrance de données de l'état civil offert aux communes, source de simplification pour l'usager et de sécurisation des titres d'identité pour l'Etat. Ce dispositif va, à terme, faire disparaître les frais d'affranchissement d'envoi des actes d'état civil pour les communes.

EQUIPEMENT DES SERVICES

Comme cela a déjà été le cas sur 2015, nous privilégierons les équipements visant à améliorer le confort et la qualité du travail rendu par les services. La deuxième tranche du renouvellement du parc informatique sera réalisée. Nous souhaitons également affecter une enveloppe exceptionnelle au parc automobile afin d'améliorer le confort et le rendement de certains services par l'acquisition de matériel adapté.
Voilà la synthèse de ce rapport d'orientation budgétaire qui nous permet de démarrer les grandes orientations de l'avenir de la ville.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre sur certains points. Il n'y a pas de tours de passe-passe comme vous l'évoquez de manière rapide pour intégrer dans les créances qui sont à venir et à percevoir mais il y a un véritable travail parlementaire qui a été mené. Je ne suis ni député ni à l'Assemblée Nationale. Un travail a été mené avec Bercy, ce travail me semble être juste. J'ai souhaité à mon arrivée que tout soit intégré dans la dette, même le PPP qui doit être considéré comme un stock de dette, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué. Les chiffres que vous avez sont les bons. Les créances constatées sur l'état sont légales et on peut défalquer en face de la dette ce qui vient gommer la dette puisque cela est un Fonds de soutien. Nous avons d'un côté 20 millions d'euros, de l'autre 13 millions pour pouvoir permettre de compenser, il y a un différentiel et ce différentiel est le volume du stock de dette. Grâce à Monsieur BAUDOUIN nous avons obtenu un taux très important d'aide à la désensibilisation. J'attends de voir mon classement national. Nous avons eu une participation financière surbonifiée avec un taux d'aide à sortir de l'emprunt structuré des plus forts de France. Nous avons eu un taux de 62.27 %. C'est le différentiel qui augmente le stock de dette. Le décret n'est que justice puisqu'il vient gommer ce différentiel entre la dette et ce qui vient rembourser la dette. Lorsque vous évoquez le terme « accablant », c'est la capacité de l'épargne que nous avons réalisée de 7 millions d'euros. Lorsque l'on évoque la prudence en disant que vous prévoyez, Monsieur le Maire, que les choses vont rechuter en terme de capacité d'épargne à 4 400 000 € c'est vrai qu'il vaut mieux avoir une vision prudente. Nous avons réussi à enlever de la dette qui nous étrangle, qui nous contraint. Je préfère avoir une vision pessimiste, surtout prudente. Monsieur EUZIERE, vous évoquez la question de la médiathèque et des Hangars en donnant des chiffres isolés et vous parlez des chiffres sur le budget communal, les chiffres sont vrais. 1 700 000 € cette année sur les dépenses sur la médiathèque mais vous omettez de mettre en face les recettes. Les recettes doivent être considérées. Lorsque vous avez 1 700 000 € de dépenses pour la médiathèque contre 1 375 000 € de recettes extérieures que j'ai d'ailleurs travaillé à sanctuariser, à protéger, à respecter les délais et intervenir auprès du département et de toutes les

instances pour avoir ces participations financières. Sur les hangars vous évoquez le chiffre de 3 250 000 € de dépenses et vous avez raison mais en face vous omettez de dire 1 138 000 € de recettes extérieures, ce sont les chiffres que vous avez devant vous. Pour avoir une lecture pure et parfaite il faut mettre en face les dépenses et les recettes, faire le différentiel des deux et regarder le solde pour voir le véritable coût pour la collectivité. Sur la question des travaux dans les écoles, nous avons programmé de travailler beaucoup plus en régie que par le passé. Tout simplement parce que nous n'avons pas les moyens de confier à des entreprises des chantiers extérieurs et nous avons sollicité davantage nos collaborateurs qui ont augmenté le travail dans les écoles de 30 % pour améliorer l'ensemble des écoles sur le territoire. Je voudrais juste corriger ce que vous venez de dire Monsieur EUZIERE sur la question de la Villa Fragonard à la page 22, vous lirez 7 000 € de vidéosurveillance et d'alarme pour la Villa Fragonard.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous ne m'avez pas écouté, je vais vous relire ce que je vous ai dit : « A part 7 000 € en 2016 pour l'alarme de la Villa Musée Fragonard imposée par la Direction du Louvre, suite aux actes de vandalisme », vous ne prévoyez rien ; ni la vidéosurveillance des tableaux, ni leur protection par un vitrage demandées par le Musée du Louvre, ni l'installation d'une porte blindée à l'entrée qui a été demandée par le service des Musées de France. Voilà ce que j'ai dit, alors votre aéropage technique n'écoute pas aussi bien.

Monsieur le Maire

Je prends sur moi et en fait j'avais très bien entendu et lorsque je commets des erreurs je les assume. En fait, là où on ne s'est pas compris c'est lorsque vous avez dit « à part », je ne vous avais pas bien écouté. Vous avez raison. En fait la vidéo est dans cette ligne des 7000 € d'alarme vidéo. Page 22, il y a écrit alarme et c'est vidéo alarme. Il reste la pose des vitres qui doivent être installées en protection des tableaux et la porte blindée prévue dans les bâtiments communaux. Ce n'est pas détaillé.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai dit que c'est un tour de passe-passe légal, on sait bien qu'il y a des Lois, des décrets, des ordonnances. Ce qui était illégal il y a quelques mois devient légal. Bien sûr les Maires ont demandé qu'il en soit ainsi, pour ne pas être dans le rouge et pour ne pas être mis sous tutelle. Il y avait le risque que des milliers de communes soient mises sous tutelle et c'est cela la question de fond. Je ne vais pas parler de cette logique. Magali CONESA va en parler beaucoup mieux que moi. C'est une logique de « subprime ». En tout cas cette logique-là n'est pas acceptée par les banques à titre personnel.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas du tout d'accord avec vous.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y a une hypocrisie totale de la part de l'Etat. Il va falloir qu'il nous explique quelque chose. Si la situation est redevenue aussi saine pourquoi ne sommes-nous pas sortis du réseau d'alerte ?

Monsieur le Maire

Vous avez tort de dire que cela est un tour de passe-passe. Nous avons le droit de ne pas être d'accord. Je ne dis pas que la situation de la ville de Grasse est parfaite en une seule année. J'ai eu le courage en 2015 de désensibiliser 20 millions d'euro d'emprunts toxiques là où je me souviens que Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL disait le 25 janvier 2015, « surtout ne soyons pas cocu deux fois » je reprends vos propos. « Il ne faut surtout pas désensibiliser la dette et si nous avions attendu et pas désensibilisé cela, la ville de Grasse ne serait plus debout. Je ne dis pas que la situation financière est réglée cela ne serait pas vrai, je dis que nous avons eu le courage dans cette seule année de désensibiliser 20 millions d'emprunts toxiques avec DEPFA et la

SFIL. Nous avions des taux d'intérêts à 20, 27 %. J'ai fait une analyse ce matin sur les marchés financiers, si nous n'avions pas fait ce choix nous serions à plus de 18 %. Heureusement que nous avons désensibilisé cette dette et profité des 62 % d'indemnité pour sortir de là. On a pu sécuriser les mouvements de marché adossés et baqués sur le Franc Suisse. C'était un esclavage pour les grassois. J'ai la lucidité de dire que la situation de la ville n'est pas réglée, bien loin de là. J'ai conscience de la fragilité de la situation, de la complexité dans laquelle je démarre ma mandature. Mais je dis que cette analyse d'intégrer cette créance certaine et constatée qui est autorisée par la Direction des Finances Publiques, par l'Etat, par Bercy est quelque chose de normal et de légal. Je prends l'exemple de la Caisse des dépôts et consignation, des différentes banques qui veulent travailler avec la ville de Grasse qui intègrent dans leurs analyses la même analyse que nous venons de faire. Nous partons sur une même objectivité, il y a une dette, il y a des recettes, on défalque on voit le solde, et les banques intègreront demain depuis la légalité de cela dans leur analyse pour pouvoir dire si on prête ou pas à une collectivité. Elles intègreront les recettes et les créances constatées et certaines qui doivent rentrer dans la partie crédit en face de la partie débit. Vous pouvez demander à Monsieur DUCASSE le patron de la Caisse des Dépôts et à toutes les banques qui travaillent avec notre collectivité. Ces éléments sont intégrés et comptabilisés.

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci Madame CONESA pour votre intervention. Deux éléments, d'abord j'aimerais savoir ce que vous auriez fait sur la question de cet emprunt toxique. Vous, vous auriez fait un procès et vous auriez attendu à 28 %, 30 %, ça c'est prudent ? Votre discours et votre positionnement de renégociation de la dette sont dissonants.

Madame Magali CONESA

Ce n'est pas une posture, entendons-nous bien. Lorsque l'on fait certaines procédures on peut mettre sous séquestre.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas le droit unilatéralement de modifier votre taux contractuel. Le savez-vous ? Alors vous auriez payé des taux à 27 %.

Madame Magali CONESA

Non on met sous séquestre.

Monsieur le Maire

D'accord mais vous auriez sous-séquestré de votre budget chaque année à 27 points.

Madame Magali CONESA

Ce n'est pas de l'argent perdu. Il est mis sous séquestre.

Monsieur le Maire

Dans votre exercice budgétaire, je vous ferai une simulation pour la prochaine fois. Vous auriez payé 27 points et vous les auriez séquestrés en Caisse des Dépôts.

Madame Magali CONESA

Là, ce que vous faites, c'est de la projection. Or, on a bien expliqué pendant tout le débat et tous les débats sur les emprunts toxiques qu'on ne pouvait pas faire de projection. Je suis les cours financiers.

Monsieur le Maire

Donc vous savez que j'ai bien fait.

Madame Magali CONESA

Ce que je dénonce, c'est la méthode.

Monsieur le Maire

Vous n'êtes pas d'accord, pour vous les 12,5 millions d'euros que j'ai été chercher à Bercy, vous ne le considérez pas comme une diminution de la dette.

Madame Magali CONESA

Vous avez bien diminué une échéance.

Monsieur le Maire

J'ai diminué mon volume de dette de 12.5 millions d'euros dans ce que j'ai comme créance constatée à recevoir. 12.5 millions d'euros que l'on a négociés à Bercy...

Madame Magali CONESA

Vous avez bien diminué une échéance donc vous l'avez vraiment fait comme je le dis. Vous avez bien constaté et déduit une annuité. Vous avez bien appliqué ce principe-là.

Monsieur le Maire

Dans votre posture de prudence cela m'aurait intéressé de savoir ce que vous auriez fait. Vous dites que j'ai le droit, que les finances publiques disent que j'ai le droit de diminuer le volume de dette de 12.5 millions d'euros car c'est fait pour ça. Vous constatez la dette globale.

Madame Magali CONESA

Ça fonctionne comme dans une entreprise, de la même manière.

Monsieur le Maire

Vous ne connaissez pas le fonctionnement de cette collectivité.

Madame Magali CONESA

Bien évidemment et je vais rester humble la dessus. Je pense que vous ne comprenez pas ce que j'ai voulu dire.

Monsieur le Maire

C'est parce que vous avez tort et je vous explique pourquoi. Vous constatez dans les 101 millions d'euros la dette globale et donc en contrepartie vous devez constater la recette globale. Je ne vais pas me faire le ministre des finances alors interrogez la direction des finances publiques.

Madame Magali CONESA

Nous ne devons pas parler de la même chose. Vous ne constatez pas l'ensemble de vos subventions sur un projet.

Monsieur le Maire

Non mais pour comparer des choses comparables vous devez comparer la dette globale et la créance globale.

Madame Magali CONESA

Le Fonds de soutien, vous n'allez pas le récupérer en une seule année mais sur plusieurs annuités.

Monsieur le Maire

C'est une analyse en terme de globalité de la dette et de la créance c'est le sens de ce décret. C'est quelque chose de nouveau et qui est juste. Lorsque vous réempruntez pour sortir de l'emprunt toxique 20 millions d'euros vous allez les fractionner dans votre emprunt. Vous constatez une dette globale et lorsque vous avez en face une créance de l'Etat certaine qui vous autorise à la constater comme une créance qui vient diminuer le volume de dette, vous ne la payez pas d'un seul coup mais par échéance. Nous allons finir ce débat. Ce que je dis est légal et sûr et validé par la Direction des Finances Publiques.

Monsieur Paul EUZIERE

Au mois de novembre nous avions une commission des finances de l'Agglo où on faisait état d'un passage à cause de la négociation des emprunts toxiques et avec le même processus. On en faisait état très officiellement avec Jean-Marc DELIA et on a les documents. On faisait un passage de 6 années d'endettement à 15.8 années. Donc les services de l'Agglomération, je ne parle même pas des entreprises privées où ces principes-là ne sont pas admis, mais les services de l'Agglomération que vous dirigez, vos propres collaborateurs ont comptabilisé autrement.

Monsieur le Maire

C'était avant le décret.

Monsieur Paul EUZIERE

C'était avant qu'il y ait un tour de passe-passe.

Monsieur le Maire

Je ne vais pas refaire l'histoire, ce n'est pas un tour de passe-passe. C'est un décret.

Monsieur Paul EUZIERE

Je me félicite de voir que pour une fois vous êtes d'accord avec ce que fait le gouvernement. Moi, une fois de plus, je ne suis pas d'accord.

Monsieur le Maire

Ah bon ! À l'élection présidentielle vous avez voté Monsieur Nicolas SARKOZY.

Monsieur Paul EUZIERE

Non j'ai voté pour l'éliminer au deuxième tour et si c'était à refaire je le referais.

Monsieur le Maire

Donc vous avez voté François HOLLANDE.

Monsieur Paul EUZIERE

Bien sûr. Je me suis servi du seul bulletin de vote qui restait.

Monsieur le Maire

Je ne voterai jamais pour François HOLLANDE.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous risquez de ne plus en avoir l'occasion.

Monsieur le Maire

Tant mieux. Ce décret est une justice. Il est normal que l'on puisse constater cette créance. Si j'ai fait cette analyse à la communauté d'Agglomération c'est parce que c'était avant ce décret. La règle était injuste.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Je voudrais vous dire par rapport à ce débat d'orientation budgétaire, que comparaison n'est pas raison. C'est très important et il faut se méfier de la manière dont on présente les choses et de toute forme d'auto-satisfaction. Vous signifiez en permanence les baisses de dotation de l'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu également des transferts de compétence au profit des Intercommunalités et donc il est normal que l'Etat donne légèrement moins. Il est logique de voir à ce titre enfin les charges courantes diminuer compte tenu de ces transferts de compétence. Nous avons pu être surpris par le passé qu'elles ne baissent pas avant, de 2010 à 2014. Il convient donc de rappeler que les transferts de compétence au profit des Communautés d'Agglomération ont eu un impact sur les dotations de l'Etat et on ne peut pas comparer réellement deux situations à deux dates différentes. Vous parlez toujours de la renégociation des emprunts toxiques. En réalité il est évident, et vous l'avez dit, que vous avez été, à un moment donné, étranglé que la trésorerie n'a pas suivi et que l'on a été obligé au plus mauvais moment de renégocier ces emprunts toxiques pour des raisons de trésorerie. Aujourd'hui si vous calculiez le taux de cet emprunt il serait non pas de 27 % mais de 18 %. L'emprunt renégocié avec la soulte est de 14 %, je vous le rappelle. Cette contrainte au plus mauvais moment, oui en effet nous avons été cocu deux fois, s'est accompagnée d'une explosion du bilan de notre ville. Notre dette aujourd'hui s'élève à 133 ou 150 %. C'est-à-dire que si on prend du recul on est bien plus endetté que la France, que les Etats-Unis. La ville est dépendante pendant une trentaine d'années de financement extérieur. Elle perd son autonomie. Compte tenu de ce bilan catastrophique nous perdons notre autonomie, nous nous aliénons à des petits financements extérieurs pour faire des petits pansements futurs sur nos infrastructures, sur nos investissements. Enfin je suis tout à fait d'accord sur le débat sur le ratio page 11 : fonds propres sur épargne en réalité on ne compare pas deux ratios faits avec deux manières de calcul différentes. Evidemment que c'est légal. En réalité la grave illusion est de comparer deux chiffres avec deux méthodes de calcul différentes puisque le dénominateur a été considérablement réduit par l'enlèvement de la créance du Fonds de soutien. Présenter une série chronologique avec des ratios faits avec des méthodes de calcul différentes est fallacieux.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, vous êtes assez incroyable. A chacune de vos interventions vous m'étonnez un peu plus. Avec « si j'étais Maire de Grasse, j'aurai laissé crever le train », « l'avenir du déplacement collectif c'est la voiture », « ne renégocions pas la dette toxique laissons faire cela car on pourrait être cocu deux fois ». Si nous n'avions renégocié avec DEPFA la ville de Grasse n'existerait plus, au mois de janvier 2015 dans le déplafonnement de l'euro baqué sur le Franc Suisse.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Quel est le taux aujourd'hui Franc Suisse – Euro ? Il est à 1.11, il a repris.

Monsieur le Maire

1.09, cela n'est pas la question. Le déplafonnement de janvier 2015 aurait été fatal à la ville de Grasse. On ne règle pas les problèmes en faisant une déclaration dans un micro un mardi après-midi au Palais des Congrès de la ville de Grasse. Ce n'est pas 14 % mais 11 % qui sont aujourd'hui le taux qui nous lie à la SFIL. Nous aurions été à 18 %. Oui, nous avons bien fait. Si vous aviez été dans l'exécutif local nous aurions été dans une situation catastrophique par une méconnaissance totale et par un manque de prise en compte de ces situations. Lorsque je suis arrivé dans mon mandat, j'ai rencontré toutes ces grandes difficultés cumulées les unes sur les autres. Lorsque vous arrivez avec une baisse de la DGF, une pénalité de 1 million d'euros sur le manque de logements sociaux, avec la création des rythmes scolaires de 500 000 euros, avec 20 millions d'emprunts toxiques et réussir justement dans la même année à régler la totalité des emprunts structurés, oui je suis sûr avec humilité d'avoir pris la décision la plus dure mais la plus courageuse pour pouvoir donner un nouveau cadre et pouvoir connaître les éléments extérieurs et ne pas subir. Vous vous réjouissez de la baisse de la DGF pour la ville de Grasse. Vous vous dites « enfin la DGF baisse parce qu'il y a un transfert de compétence avec les collectivités ». Mais vous ne connaissez pas la question des équilibres et des compensations avec les communautés d'agglomération parce que les charges transférées sont déduites dans les attributions de compensation. Non ce n'est pas une bonne chose que cela baisse pour la ville de Grasse parce qu'elle baisse dans le même temps pour la communauté d'Agglomération. La baisse s'applique sur les deux collectivités. C'est un fait lorsque vous transférez le service de l'urbanisme de la ville de Grasse au service de la communauté d'Agglomération vous avez une diminution de votre attribution de compensation. On ne peut pas se réjouir de perdre 1.2 millions d'euros de la DGF.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Je vous dis que c'est logique.

Monsieur le Maire

Vous devez être le seul à vous réjouir de la baisse de la DGF pour les collectivités territoriales. C'est la plus grande saignée dans l'histoire des communes de France qui est faite par ce gouvernement qui n'a plus aucune boussole, qui fait tout l'inverse du bon sens et qui fait fuir nos capitaux, qui abîme notre jeunesse.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Vous vous égarez complétement.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Un peu d'apaisement me semble nécessaire. Il s'agit d'une discussion sur l'orientation budgétaire à venir donc je resterai distant vis-à-vis des chiffres mais je trouve que ce débat que nous venons d'avoir est extrêmement intéressant et je remercie vivement le Président EUZIERE par sa grande connaissance de ces dossiers d'attirer l'attention des Grassois sur un tour de passe-passe. Le mot est peut-être fort mais en lisant les documents on se dit que les choses vont dans le bon sens. Mais il faut modérer ceci par le fait que cette dotation que vous avez obtenue Monsieur le Maire, pourrait être remise en cause. On a vu il y a deux mois qu'il était interdit de la présenter en déduction de la dette aujourd'hui c'est permis. Pourquoi ? Parce que cela avantage en priorité l'Etat. L'Etat très hypocrite et qui n'a pas du tout envie de se retrouver avec des milliers de communes en état de faillite. Nous ne sommes pas à l'abri qu'une Loi future défasse celle qui vient d'être faite. Il faut rester très prudent. Je souhaite souligner, Monsieur le Maire, que l'orientation que vous souhaitez donner à la ville va dans le bon sens et il faut, même si on est opposant, reconnaître les faits et même si nous attendrons pour cela que le budget soit complètement voté. Les orientations vont dans le bon sens. Lorsque vous souhaitez baisser les subventions à certaines associations nous ne pouvons qu'applaudir. Nous souhaiterions même que la baisse soit plus importante que celle que vous proposez. J'ai une position modérée qui doit surprendre mais je confirme ce que disait Madame CONESA, il faut être très prudent. Il est comptablement et juridiquement impossible de comptabiliser un produit perçu d'avance. Par contre je vous donne raison Monsieur le Maire : sur la dette globale sont inclus les 20 millions d'euros qui sont à payer annuellement sur 20 ans. Donc il est logique d'inclure la dotation de 11 millions. Tous ces chiffres jetés en pâture à nos concitoyens sont toujours difficiles à appréhender. Je crois qu'il ne faut pas voir la vie tout en rose. Il faut garder la juste mesure de tout cela.

Monsieur Jean-François LAPORTE

J'ai entendu à deux reprises que la négociation sur les emprunts toxiques a été faite au plus mauvais moment, je voulais rappeler qu'actuellement nous sommes à des taux d'intérêt très bas. C'est le bon moment pour renégocier car nous sommes sûr du taux pour les années à venir et en plus nous bénéficions du Fonds de soutien.

Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

Vous êtes formidable Monsieur LAPORTE mais le propre d'un emprunt structuré c'est que la ville était déjà surendettée, qu'elle ne pouvait pas s'endetter plus et qu'elle s'est tournée vers des banquiers véreux. Ils sont devenus toxiques par la suite. Le propre de ces emprunts c'est de ne pas être lié à l'Euribor. Lorsque nous avons renégocié la sortie de ces emprunts il y avait la crise grecque où l'euro était attaqué fortement, où le Franc Suisse avait pris une grande valeur ainsi que le dollar. Nous sommes sortis avec le barillet sur la tempe et si nous avions attendu et renégocié plus tard nous serions sortis de ces emprunts à meilleur compte. Nous avons négocié au pire moment. Il faut s'informer sur les choses et ensuite expliquer aux concitoyens de quoi il s'agit.

Monsieur le Maire

Effectivement il ne faut pas dire n'importe quoi. Si nous n'avions pas désensibilisé l'emprunt SFIL, ex-DEXIA, que vous qualifiez de véreux et l'emprunt DEPFA, nous ne serions pas ici à avoir des capacités de parler d'investissement. La situation financière de la ville n'aurait pas tenu le choc. Vous dites qu'on aurait peut-être pu attendre, on aurait pu voir et on aurait signé, contractualisé cette aide de l'Etat à 62 %. Nous serions passés à côté des 3 milliards d'euros affectés à la désensibilisation des emprunts toxiques et les collectivités locales qui ne se sont pas positionnées au début, le regrettent. Je rejoins Paul EUZIERE, il n'y a pas pire pour une collectivité. Je pense que nous aurions fait une erreur de ne pas prendre ce ticket de sortie et de ne pas prendre ces 12 millions d'euros. Nous avons eu du courage et de la volonté pour sortir la ville de la difficulté.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous dites que vous avez pris la bonne décision car si vous ne le l'aviez pas prise nous aurions payé 1 million d'euros en plus. C'est ça.

Monsieur le Maire

Beaucoup plus.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Combien ?

Monsieur le Maire

18 % de taux d'intérêt. Si on cumule cela fait 2 millions d'euros en plus, avec DEPFA plus un. Il faudrait faire une simulation.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je souhaite pour la ville de Grasse que cette décision soit la bonne décision. Maintenant lorsque vous avez pris cette décision c'était un pari sur l'avenir, puisque nous ne pouvions pas savoir ce que l'avenir serait. Vous avez dit « je préfère conclure cet accord on verra bien ensuite ». Il est difficile de reprocher à d'autres qui avaient d'autres optiques leur choix alors que vous n'avez qu'un bilan intermédiaire. Nous pourrons faire le bilan que lorsque l'on sera arrivé à échéance, c'est-à-dire en 2035. Ce que vous dites aujourd'hui pourra être contredit demain.

Monsieur le Maire

Dans la construction de notre budget aujourd'hui, si nous avions 2 millions de charges financières en plus à inscrire dans notre budget prévisionnel le climat aurait été plus tendu.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'espère que vous avez lourdement exagéré dans vos propos. Vous nous expliquez que si on n'avait pas renégocié nous aurions deux millions d'euros en moins et vous expliquez qu'avec ces deux millions d'euros en moins, je vous cite « la ville de Grasse n'existerait plus ».

Monsieur le Maire

La situation financière de la ville de Grasse ne serait pas équilibrée.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous avez dit à l'occasion d'un Conseil précédent, « la ville de Grasse serait en cessation de paiement ». Nous en sommes à deux millions d'euros. Ce sont des phrases très fortes « la ville de Grasse n'existerait plus, nous serions en cessation de paiement », ce qui veut dire que pour deux millions d'euros nous ne serions pas en mesure d'y faire face.

Monsieur le Maire

On rendrait la situation encore plus complexe.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'en conviens mais vos propos me semblent exagérés.

Monsieur Christophe MOREL

Monsieur CASSARINI, votre raisonnement est mauvais. Vous allez comprendre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'espère.

Monsieur Christophe MOREL

En aucun cas il n'a été fait un pari sur l'avenir. Nous avons pris la décision de fixer les choses et de fixer un cap. C'est un principe de prudence et c'est ce choix qui a été fait. Il ne s'agit pas d'attendre dans quelques années pour voir en arrière si cela a été ou non le bon choix. Vous pouvez ne pas être d'accord avec cela mais votre raisonnement est inexact.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque je dis que c'est un pari sur l'avenir, je ne dis pas que nous sommes en train de jouer à la roulette russe.

Monsieur Christophe MOREL

Oui car vous dites on verra si cela a été bien ou pas.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce n'est pas ce que je suis en train de dire. Dans l'idée du pari...

Monsieur le Maire

C'est pour cela que lorsqu'on est responsable on prend une décision.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Attention lorsque je parle de pari, cela veut dire qu'on a pris une décision en pariant, en imaginant que l'avenir nous sera favorable. Aujourd'hui d'après les chiffres que nous a donnés Monsieur VIAUD on a bien fait. Mais si demain les taux venaient à s'effondrer, d'ailleurs si on l'avait su on n'aurait jamais signé de tels contrats.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI avez-vous fini votre développement ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai fini par rapport à cela mais maintenant j'ai des questions...

Monsieur le Maire

Oui j'ai pris une décision en me disant que ma responsabilité est de sécuriser un cap et de ne pas être dépendant des fluctuations de marchés financiers dans l'instabilité actuelle. Oui j'assume cette décision courageusement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'espère que vous aurez raison sur le long terme.

Monsieur le Maire

Dans le débat d'orientation budgétaire de ce jour, lorsqu'on annonce les baisses de frais financiers qui vous sont présentées, on doit se dire aujourd'hui qu'à la lecture des choses j'ai eu raison.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Aujourd'hui, oui.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous avez écrit dans le document que la dotation de la ville est historiquement faible et vous vous en êtes déjà expliqué, largement inférieur à la moyenne de la strate, vous avez rencontré le sous-prèfet. Que vous a-t'il répondu ? Quels sont les critères qui permettent de faire ces répartitions ? Est-ce que par le biais de ces critères des différences s'expliquent ?

Monsieur le Maire

Je vous rejoins c'est extrêmement choquant. Lorsque l'on voit que pour une ville de même strate on a une dotation globale de fonctionnement de moins 84 € par habitant, c'est choquant. J'ai saisi Monsieur le Sous-Préfet, je l'ai rencontré et je lui ai demandé d'intervenir auprès de l'autorité supérieure, le Ministère, Bercy afin que l'on revoit la dotation allouée à la ville de Grasse. J'ai saisi officiellement par écrit Monsieur le Préfet, je vous ferai passer une copie, en lui disant que c'était une injustice et que je demandai les causes des analyses, des méthodes de calcul, des critères. Je vous donne lecture « la ville de Grasse a saisi l'Etat par courrier, le 7 juillet 2014, pour obtenir des éléments sur ces modalités de calcul de la DGF ». Aujourd'hui cette lettre est restée sans réponse. Notre dotation est historiquement faible, inférieure à des communes de même strate. En 2004, dernière année de la réforme de la dotation de la ville, la ville a reçu une dotation forfaitaire de 178 € par habitant contre 263 € pour la moyenne des communes de la strate. De fait, la ville de Grasse a hérité d'un niveau de soutien de son fonctionnement relativement plus bas que la moyenne. Cette situation historique se perpétue dans la mesure où l'évolution de cette dotation est forfaitaire pour toutes les communes. Toutefois en 2005, l'évolution de la dotation était basée sur 4 enveloppes :

- Une part base fonction de la population.
- Une part superficie du territoire communal.
- Une part compensation avec l'ancienne compensation suppression par salaire et DCTP (dotation sur la taxe professionnelle).
- Une part garantie pour assurer une DGF au moins égale à celle de 2004 avec une progression minimale de 1 %.

Lors de cette mise en place de la nouvelle dotation forfaitaire de la ville calculée en fonction de 3 premières enveloppes inférieures à celle de 2004, une part garantie a donc été mise en place, qui représente 30 % de la dotation de la ville de Grasse. Comme la part garantie évolue moins vite que les 3 autres assiettes de calcul, cela creuse l'écart avec les communes de la même strate qui s'est encore accentué. Entre 2000 et 2013 l'écart entre la dotation de la ville et la moyenne des communes de la même strate est passé de 32 à 84 € par habitant de déficit. Voilà leur mode de calcul et aujourd'hui cela est profondément injuste. On ne peut pas nous reprocher d'être dans cette situation et dans le même temps nous sous doter de la part de l'Etat. J'ai également demandé, que dans le cadre de la réforme de la DGF de 2017, que soit reconsidéré le traitement de la ville de Grasse. Je vous ferai passer les copies de ces demandes.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Et des réponses. Ce que je retiens c'est qu'il y a deux critères essentiels, la superficie et la taxe professionnelle. En ce qui concerne la superficie je pense que nous devrions être traités favorablement en revanche concernant la taxe professionnelle c'est peut-être là-dessus...

Monsieur le Maire

C'est la dotation de compensation, la DCTP.

Monsieur Stéphane CASSARINI

En page 5, vous écrivez que l'augmentation des charges de personnel est de 3,5 millions d'euros. Vous dites que cela est dû à des facteurs qui ne dépendent pas de décision de la collectivité et vous citez le fait que ces augmentations sont notamment dues à la valeur du point et vous évaluez cette augmentation à 1 million d'euros. 3 millions moins 1 million cela veut dire qu'il y a deux millions qui dépendent des décisions de la collectivité.

Monsieur le Maire

Vous connaissez la période sur laquelle ces 3 millions sont calculés. C'est la période 2010-2014. Sur cette période il y a cette augmentation de 3 millions sur ces 4 années. Sur ces 4 années il y a le glissement vieillesse technicité qui a été estimé à 1 million d'euros. Après vous avez les augmentations des cotisations, les augmentations mécaniques, les échelons...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsqu'on lit le document comme cela on a l'impression qu'il y a 2 millions d'embauches supplémentaires. Pouvons-nous avoir pour un prochain conseil l'évolution des cadres A, B et C, sur les 5 dernières années afin d'avoir une vision globale.

Monsieur le Maire

Nous allons parler ensuite du tableau des effectifs.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous indiquez page 25, la médiathèque verra son déroulement de chantier se poursuivre malgré les évènements survenus. Ce qui me gêne dans cette affirmation c'est que je ne pense pas qu'on puisse affirmer cela dans le sens où tout est soumis au rapport d'expert. Si les experts disent que les effondrements n'ont rien avoir avec la médiathèque effectivement du point de vue technique rien ne peut s'opposer à ce que l'on continue le projet. Dans l'hypothèse où le rapport établirait un lien entre les effondrements de ces immeubles et les travaux de la médiathèque, affirmer que les travaux se poursuivront cela ne me semble pas possible.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous avons eu les effondrements du 47 et 49. Dans une délibération qui va suivre, il y a eu une entreprise chargée de possibilité de déconstruction totale et de reprise des travaux. Cette étude ayant été faite nous attendons dans les jours qui viennent une possibilité au niveau sécurité de reprendre le chantier. Ce que nous ne savons pas aujourd'hui c'est si le chantier va être repris de la même manière, s'il va y avoir des adaptations à y faire ou si on va pouvoir continuer de la même façon. Après il y a une histoire de coût dans la mesure où nous ne savons pas ce que va entraîner l'effondrement des bâtiments. Cela va reprendre, on adaptera. Il est impossible de continuer à arrêter ce chantier et de le laisser en l'état.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Attention, si on se rend compte que les immeubles alentour ne peuvent pas supporter ...

Monsieur Philippe WESTRELIN

Aujourd'hui on sait que cela n'a rien à voir. A cet endroit là les experts doivent déterminer la problématique mais ce n'est pas parce qu'il y a un séisme, un affaissement de terrain. Ce n'est pas dans cet esprit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous avez les conclusions d'un expert.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous ne les avons pas encore. Il est évident que si un expert nous dit que l'on ne peut pas redémarrer le chantier nous n'allons pas le redémarrer mais cela ne se dirige pas vers cela.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous avez une information importante à nous donner. Le fait que les immeubles qui se sont effondrés n'ont rien à voir avec les travaux de la médiathèque.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est dans le périmètre de la médiathèque mais ce n'est pas la médiathèque qui a fait tomber les immeubles.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Aujourd'hui vous affirmez que les travaux de la médiathèque ne sont pas à l'origine de l'effondrement des deux immeubles.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est un manque de consolidation.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous avez ces informations, cela veut dire que les autres immeubles sont tranquilles.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Vous pensez bien Monsieur CASSARINI que s'il y avait eu le moindre risque aux alentours nous n'aurions pas continué les travaux. La première décision du Maire a été de sécuriser le périmètre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Avec cette affirmation comme quoi les travaux de la médiathèque ne sont pas à l'origine de l'effondrement des immeubles, je peux comprendre que vous puissiez...

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI nous allons reprendre le débat d'orientation budgétaire et dès que nous aurons les informations je vous les communique.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Suite à ces effondrements l'aménagement intérieur du bâtiment bien que valorisé aujourd'hui à 2.6 millions d'euros est susceptible d'être modifié tant au niveau de l'investissement du matériel que des coûts de fonctionnement de la structure qui sont à nouveau à l'étude. Nous parlons toujours du coût de la construction de la médiathèque, 20 millions d'euros moins les subventions que nous allons percevoir, au final cela ne reviendra peut-être pas très cher par rapport au bâtiment dont l'on va hériter. Mais le coût de fonctionnement qui n'est pas rien et qui va se reproduire chaque année et si je prends un exemple, le parking Martelly pour le gérer nous avons dix personnes, pour un coût annuel de 400 000 € en frais de personnel. Je souhaite savoir quel est le coût de fonctionnement de la structure, combien de personnes vont travailler dans cette médiathèque et le coût estimé des salaires ?

Monsieur le Maire

Dans l'avenir je vous propose de venir aux commissions. Nous allons prendre cette bonne résolution ensemble plutôt que de venir éplucher les documents, vous offensez toutes les personnes qui ont travaillé des heures et des heures.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donnez-moi s'il vous plait le coût de fonctionnement ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, vous allez vous imposer ce respect en respectant toutes les personnes autour de cette table. Vous ne respectez personne. Vous regardez les pages et vous dites « page 22 », « page 25 ».

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est ce qui s'appelle travaillé avec un rapport.

Monsieur le Maire

Vous êtes le seul dans cette salle à ne pas être venu travailler enfin presque le seul à ne pas être venu poser ces questions dans les commissions. Et vous, vous dites « Monsieur le Maire je vous demande de me répondre ». Bien sûr que je vais vous répondre parce que je connais mes dossiers.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors, pourquoi ne répondez-vous pas ?

Monsieur le Maire

Parce qu'il faut vous apprendre la discipline.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous voulez que je vous parle de respect Monsieur VIAUD ?

Monsieur le Maire

Il faut travailler en commission comme tous vos collègues le font.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous me le dites à chaque fois. Ecrivez le moi cela évitera que vous me le répétiez en permanence.

Monsieur le Maire

Ce qui serait bien c'est que vous puissiez venir travailler en commission.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous voulez que je parle de l'attitude de vos colistiers ? De Monsieur PERCHERON qui s'empiffre de cacahouètes depuis que l'on est rentré. De Madame ZARRILLO qui n'a pas lâché son écran depuis que l'on est rentré et d'autres, combien sont-ils ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, après la médiathèque, les cacahouètes...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ça veut dire quoi Monsieur ?

Monsieur Serge PERCHERON

Je mange parce qu'à midi je n'ai pas mangé.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il faut manger à midi.

Monsieur Serge PERCHERON

Si vous continuez comme cela Monsieur CASSARINI, les cacahouètes vous savez où je vais vous les mettre ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur VIAUD, vous apprendrez la bonne éducation à Monsieur PERCHERON.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI calmez-vous. Je vous propose de venir travailler en commission. Nous sommes là pour travailler tous ensemble. Je vous verrai si vous souhaitez qu'on en parle ensemble. Le chiffre c'est 400 000 €.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne parle pas de la régie des parkings mais le coût de fonctionnement de la médiathèque.

Monsieur le Maire

Votre jeu et la plaisanterie ne font rire que vous.

Monsieur Jean-François LAPORTE

C'est le DOB 2016 et la médiathèque ne sera pas ouverte en 2016.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ça vous gêne de donner le chiffre.

Monsieur le Maire

Ce débat étant terminé, j'acte que tout le monde a eu ces documents.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 février 2016

délib.2016-12

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Paul EUZIERE,**
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le Débat d'Orientation Budgétaire prévu depuis la loi du 6 février 1992,dans ses articles 11 et 12, est obligatoire dans les communes de plus de 3500 h.

Il a pour fonction de permettre **d'échanger sur la situation de la commune et les projets** qui feront ou pas, ensuite, l'objet d'ouverture de crédits au Budget Primitif et d'un plan pluriannuel d'investissement.

Il ne s'agit donc ni du Budget ni du Compte Administratif qui lui retrace la réalité de l'exercice budgétaire achevé.

Je ne vais donc pas rentrer dans le détail des analyses financières qui, en tout état de cause, devront être examinées par le conseil municipal d'une part , lors du vote du Budget Primitif de la ville et, d'autre part, lors du vote du Compte Administratif 2015.

Simplement, en matière financière, je ferai trois observations.

La première est que **la dette** était très haute il y a un an, avec un encours de 89,41 millions d'€, PPP inclus au 31/12/14.
A 101,25 millions d'€ au 31/12/15, elle est encore bien plus haute.

Un décret en date du 29 décembre 2015 permet de déduire de la présentation des comptes la totalité de la créance du Fonds de Soutien à venir pendant 19 ans.
Il s'agit d'**un tour de passe-passe légal**.

Cette méthode est artificielle.
Elle masque la réalité d'un **endettement record de la ville**.

D'ailleurs, il est un critère incontournable de la santé financière de la Ville.
Si elle s'était améliorée réellement aussi bien que ces jeux d'écritures en donnent l'illusion, Grasse aurait été sortie du Réseau d'alerte dans lequel nous avons été placé par le Ministère des finances, il ya plus d'un an.
Vous savez qu'il n'en est rien.

Ma deuxième observation est que vous faites, dans le document du Débat d'Orientation Budgétaire (p.3), une **rétrospective financière 2010-2014** dans lequel vous n'hésitez pas à écrire que ***« le constat est accablant »***.

Vous en venez donc, une fois de plus, à confirmer tout ce que le groupe Grasse à Tous a affirmé publiquement durant ces années là sur **la gestion catastrophique de M. Leleux et de son équipe**. Car, il n'était pas tout seul.
Les alertes des élus « Grasse à Tous » étaient donc pleinement justifiées.
Nous avons donc eu le tort d'avoir raison avant tout le monde.

Je ne sais pas ce que les élus de votre liste qui ont participé pleinement à la gestion de M. Leleux pensent de ce « constat accablant ».
Ou ils se sont trompés pendant des années avec M. Leleux, ou bien ils se trompent aujourd'hui avec vous.

Ma troisième observation concerne **la façon dont s'est effectuée cette « amélioration »** de la situation financière, en particulier, l'épargne brute qui devrait atteindre la somme de 7,4 millions d'€.

Il est évident que si l'on ne réalise à peu près plus rien des projets annoncés, si l'on renvoie aux années futures les projets, si l'on n'entretien plus le patrimoine et les bâtiments communaux, si l'on ne remplace pas -ou insuffisamment- des personnels pourtant indispensables au fonctionnement des services municipaux, on peut « améliorer » au plan comptable la situation.
Mais cela ne peut être que ponctuel et en aucun cas être tenu durablement.

Je note d'ailleurs que vous prévoyez -dès 2016- une chute de 1,5 million de cette épargne brute qui en 2020 ne serait plus que de 4,4 millions d'€.
Ce qui entrainera ipso facto une augmentation des annuités de désendettement.

La santé financière de la Ville demeure donc très aléatoire.

J'en viens maintenant au « cœur » du Débat d'Orientation Budgétaire : les grandes orientations pour les années à venir.

En ce qui concerne **le fonctionnement et plus particulièrement les charges de personnels** qui représentent à Grasse 54% du budget de fonctionnement (contre 58,3% pour la strate en France), vous inscrivez une augmentation annuelle de **1,5% par an** jusqu'à la fin du mandat en 2020.
Ce taux est sous évalué.
Il sera **impossible à tenir**.

Vous avez établi une esquisse de **Plan Pluriannuel d'Investissements** qui est plus qu'inquiétante, que ce soit pour le renouvellement des superstructures (l'entretien des bâtiments et équipements) que pour celui des infrastructures (réseaux de voirie et d'eaux, jardins, etc .)

Les travaux dans les 23 écoles primaires de notre ville ont représenté en 2015, en tout et pour tout, 125 000 € (p.12).

A la **Villa-Musée Fragonard** : 66 000 €

Au **Musée d'Art et d'Histoire de Provence** : rien.

A la **Cathédrale** : 73 000 € (d'ailleurs reportés de 2014) pour des « études »

Par contre, on a consacré en 2015 : **plus de 2,3 millions à la Grande médiathèque et de 3,8 millions d'€ au projet des « Hangars »** qui est ni plus ni moins qu'un projet immobilier privé.

On voit quelles ont été vos priorités.

Or, vous ne prévoyez pas d'en changer.

De **2016 à 2019**, vous ne prévoyez **pas un centime de « Provisions pour les écoles »** (p.22) !
Pour mémoire, la municipalité de votre prédécesseur consacrait chaque année entre 250 000 et 300 000 € aux travaux d'entretien. Et c'était insuffisant.
Dans quelles conditions vont devoir vivre les écoliers de Grasse, les Maîtres et les agents municipaux affectés aux écoles ?

A l'exception des sempiternelles « études » pour **la Cathédrale** (80 000 € de report en 2016), il n'y a **pas 1 € de prévu pour les travaux indispensables** de ce joyau patrimonial, cher évidemment au Catholiques mais aussi au cœur de tous les Grassois, qui est le monument le plus visité de la Ville.

Je rappelle que par délibération (2012-127) votée à l'unanimité le 28 juin 2012 –il y a 4 ans !- le conseil municipal s'était engagé à effectuer les travaux de restauration de la Cathédrale pour un montant de 4 138 543 € répartis sur 10 ans.
Ces travaux sont indispensables.

Vous les ignorez dans votre Programme Pluriannuel d'Investissements jusqu'en 2020.

A part 7 000 € en 2016 pour l'alarme de **la Villa-musée Fragonard** -imposée par la Direction du Louvre, suite aux actes de vandalisme, **vous ne prévoyez rien** : ni la vidéosurveillance des tableaux, ni leur protection par un vitrage demandées par le Musée du Louvre, ni l'installation d'une porte blindée à l'entrée qui a été demandée par le Service des Musées de France.
Là encore, il s'agit de travaux obligatoires et urgents.

Il n'y a pas les sommes pour les dispositions de protection et sécurité demandées par le Louvre et les Musées de France et il n'y a absolument aucun budget prévu pour le Musée d'Art et d'Histoire de Provence.
Là encore plus le temps passe sans que les travaux indispensables soient faits, plus le coût sera élevé quand nous devrons les effectuer dans l'urgence.

Par contre, **des millions vont être investis dans la Médiathèque du Rouachier et ses accès** (plus de **5,5** millions jusqu'en 2018), tout comme dans **« l'aménagement de la zone des Hangars »** (**3,7** millions en 2016-2017) et le **« désenclavement » du quartier de la Gare** (**1,8** million € en 2016 et 2017).

Nous ne partageons pas **ces choix inadaptés et ruineux qui, finalement sont ceux de votre prédécesseur**.

Il faut inverser les priorités.
Au lieu de courir après des projets pharaoniques et ruineux hors saison, il faut s'occuper avant tout des Grassois, de nos bâtiments, de nos voies, des équipements publics qui manquent de plus en plus dans notre ville.

Ayons la politique de nos moyens.
Ecoutons nos concitoyens, répondons à leurs besoins.
Définissons avec eux les priorités, voilà ce que nous proposons.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 février 2016

Délib. : 2016-12

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Sur l'état de la dette, on constate un encours au 31/12/2014 de 89,41 M € PPP inclus.
Au 31/12/2015, l'encours de dette est de 101,25 M €, PPP inclus, duquel on est autorisé à déduire la totalité de la créance à percevoir du Fonds de soutien (soit les 19 échéances à venir) obtenu dans le cadre de la renégociation en 2015 d'un emprunt structuré avec la SFIL.

Ainsi, en déduisant la créance totale du Fonds de soutien, soit le montant de 11,82 M €, on aboutit à un encours de dette au 31/12/2015 de 89,43 M €. Soit une hausse mais mesurée de l'encours entre 2014 et 2015.

Le Décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 a modifié la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales bénéficiaires du fonds de soutien qui financent par un recours à l'emprunt tout ou partie de l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) dont elles doivent s'acquitter pour sortir de leurs encours les plus risqués.

Ce décret permet à ces collectivités, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien.

Si cette méthode de calcul apparait donc légale –depuis le 29 décembre 2015-, on peut s'interroger sur la véracité de l'analyse comptable qui en découle.

En effet, l'application des principes comptables veut que l'on ne constate par exercice que ce qui impacte l'exercice en cours.
On ne constate jamais une créance à percevoir sur plusieurs exercices, mais bien chaque annuité !
Il est, par exemple, exclu de constater sur un exercice la totalité des subventions à percevoir sur plusieurs années, ce, afin d'établir un bilan sincère de la situation.

Par conséquent, cette méthode de calcul conduit à évaluer avec optimisme l'encours réel de la dette communale et à minimiser les annuités réelles de désendettement de la Ville, rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette.

En effet, en appliquant cette méthode de calcul, on passe d'une capacité de désendettement en 2014 de 19,6 années à 12,1 années pour 2015.

Mais on comprend bien qu'il s'agit là d'un jeu d'écriture et en aucune façon d'une réalité financière.
Il s'agit donc de ne pas sous-estimer l'état réel de la dette.

Tout comme nous avions dénoncé le principe qui consistait pour les collectivités asphyxiées par les emprunts toxiques de renégocier des protocoles de transaction auprès des banques coupables de leur avoir vendu des produits inadaptés et dangereux et d'une législation sur mesure en faveur des banques, on s'étonnera ici aussi de l'application d'une méthode de calcul de ratios financiers contraire à tous les principes comptables en vigueur et à l'évaluation réelle de l'état de la dette des collectivités.

2016 - 13 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL MODIFICATION

Monsieur le Maire

Je vous propose d'à nouveau délibérer sur le règlement intérieur du conseil municipal pour améliorer le système des questions orales :
Premièrement, afin que les services puissent apporter des réponses décentes je vous propose que dans le délai de 48 heures ne soient pas compris les samedis, dimanches et jours fériés et que ce délai soit décompté en jours pleins. Ainsi pour un conseil municipal prévu le mardi, les questions devront parvenir au plus tard le jeudi soir. Je vous propose que le temps consacré aux questions orales ne dépasse pas 30 minutes. Enfin, je vous propose de privilégier les questions écrites quand il s'agit de répondre à des questions techniques et/ou factuelles sans que cela ne soit, bien sûr, imposé. Je reviens une nouvelle fois sur la date pour l'envoi au service communication des articles à paraître dans le bulletin d'information municipal. J'avais accepté au dernier conseil municipal que la date soit celle du 22 du mois précédent la parution dudit bulletin. Pour des raisons pratiques la date du 20 paraît adéquate. Je vous demande de bien vouloir approuver la modification du règlement intérieur du conseil municipal de la ville de GRASSE.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Madame Myriam LAZREUG

En ce qui concerne les trente minutes apparemment c'est légal puisque la Cour Administrative de Marseille l'a accepté, nous n'avons donc pas d'observation là-dessus. En revanche lorsque vous nous dites que les questions orales ne pourront pas aborder les questions techniques et factuelles, là vous êtes en contradiction.

Monsieur le Maire

Non, je dis que je privilégie.

Madame Myriam LAZREUG

Si on vous pose une question orale que vous qualifiez de factuelle ou de technique, vous y répondrez ou vous la renverrez en question écrite ?

Monsieur le Maire

Oui je privilégie mais cela ne veut pas dire que je l'interdis.

Madame Myriam LAZREUG

D'accord est ce que cela peut-être précisé dans le règlement intérieur ?

Monsieur le Maire

Si vous le souhaitez.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur VOARINO, vous le dites à juste titre, 3ème modification. Tout le monde le déplore mais je crois que cela est lié au comportement de certains.

Monsieur le Maire

De Monsieur CASSARINI, disons-le.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

De certains d'entre nous et disons-le, un en particulier, Monsieur CASSARINI. C'est vrai Monsieur CASSARINI que vous manquez totalement de discipline, ce qui est étonnant eu égard à votre profession mais en outre vous prenez un malin plaisir et si j'étais à la place du Maire, je serais moins patient que lui. Vous prenez un malin plaisir à provoquer inutilement, à rentrer dans des mises en scène que vous préparez certainement à l'avance. Monsieur CASSARINI vous êtes le représentant du peuple comme nous tous, je ne pense pas que le peuple ait envie que vous parliez comme cela. Moi je donne mon accord au nom de mon groupe à cette modification sur tous les points.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je souhaite répondre à Monsieur DEGIONANNI. Il faut féliciter Stéphane CASSARINI de son attitude qui redonne une vigueur démocratique à cette assemblée, à travers la qualité de ses débats et de ses remarques à travers son esprit vif et animé et qui donne un plaisir certain à nos auditeurs citoyens qui sont là parmi la table. Merci Stéphane de donner à cette assemblée toute la notoriété qu'elle mérite.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous savez Monsieur de FONTMICHEL ce que je pense. Je pense à votre père qui avait en face de lui, à une époque, un dénommé Henri Philippe GOBY si je ne me trompe pas. Il est dans la salle et bien ce que fait Monsieur CASSARINI, c'est du sous sous sous Henri Philippe GOBY.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Mon souvenir est tel que Monsieur Henri Philippe GOBY n'a jamais eu l'interdiction de s'exprimer à aucun moment dans une assemblée de démocratie locale.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI non plus. Tout le monde l'entend.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est marrant parce que vous modifiez le règlement pourtant.

Monsieur le Maire

Je rappelle au passage parce que Monsieur de FONTMICHEL si vous félicitez votre collègue ou ami Monsieur CASSARINI que ce règlement intérieur qui est modifié trois fois a été construit avec Monsieur EUZIERE, Monsieur DEGIOANNI et moi-même. Ce règlement a été construit de manière consensuelle dès les premiers jours de mon élection. J'ai souhaité réunir les présidents de groupe afin de travailler à la construction d'un règlement intérieur qui permette le respect de tout le monde, qui permette l'expression des groupes et nous avons un règlement intérieur qui a pris des orientations sur l'orientation des Maires de France. Ce règlement est modifié pour la 3ème fois du fait du comportement de Monsieur CASSARINI. Lorsque l'on envoie de son salon le dimanche à 14h38, 48 questions par mail afin que cela arrive sur les boites mail de l'administration le lundi matin.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il n'y en a jamais eu 48, cela n'a jamais dépassé la quinzaine.

Monsieur le Maire

Ce règlement est modifié afin de permettre de travailler et on n'est pas là comme le dit Monsieur de FONTMICHEL pour divertir l'assistance. On est là pour travailler dans l'intérêt supérieur de la ville. Nous sommes élus pour pouvoir travailler, pour contribuer, pour faire évoluer les questions et c'est dans cet esprit que j'ai souhaité modifier le règlement intérieur avec la légalité de ces 30 minutes. Je ne serai pas là avec un chronomètre je ne l'ai jamais fait, ni museler comme on fait semblant de l'écrire dans la presse locale en disant que les gens ne peuvent pas s'exprimer. Tout le monde est conscient ici que Monsieur CASSARINI à la parole à chaque fois qu'il lève la main. Il a plus de temps que tout le monde.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous voulez qu'on parle des temps de parole.

Monsieur le Maire

Je veillerai à ce que les choses soient respectées dans l'avenir. Dans cette assemblée vous vous disciplinerez et vous apprendrez la discipline de cette assemblée, être respectueux de vos collègues, du travail du Conseil Municipal. Je vous propose de voter cette modification du règlement intérieur afin de nous permettre de trouver une méthode qui nous permette de travailler dans la sérénité et dans le respect. Lorsque vous envoyez vos questions le dimanche après-midi pour un mardi et bien vous ne respectez pas Alain SPAGARELLI, Stéphane DECKMYN, Dorothée POPHILLAT, Johann LUBATTI, Monsieur FERRERO, Pierre-Olivier LEHEMBRE et Véronique CESARI qui s'occupe de la police de l'assemblée. Ce n'est pas respectueux et en plus Madame LAZREUG déclare : « Monsieur de FONTMICHEL ne viendra jamais dans vos commissions ou jamais il ne perdra du temps à venir dans les rencontres de Présidents de groupe. On se victimise en disant dans la presse que le règlement intérieur est très féroce, qu'il nous musèle, « on ne peut pas s'exprimer » et que dans le même temps dans une assemblée on dise : « jamais on ne viendra perdre du temps dans une réunion des Présidents de groupe ». Le règlement intérieur a été modifié dans cet esprit.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous me prêtez des propos étonnants. Pourquoi ne pas donner au Conseil Municipal son rôle qui est de débattre des sujets ? Pourquoi demander aux élus de participer à des commissions qui ne sont pas obligatoires ou à des réunions de Présidents de groupe confidentielles qui sont, selon mon ami Paul, plus qu'inutiles ?

Monsieur le Maire

Je ne vais pas le demander à votre ami Paul car je ne veux pas le mettre en difficulté.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous ne trouvez pas qu'on a perdu assez de temps comme cela.

Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est là pour débattre mais pour débattre il faut avoir travaillé.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Ce n'est pas nécessaire de débattre pendant des heures pour dire que le Conseil Municipal doit débattre.

Monsieur le Maire

Pour débattre il faut avoir pris le temps de travailler chaque dossier.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Les esprits sont plus ou moins rapides.

Monsieur le Maire

D'accord alors vous pouvez vous exonérer des séances de travail.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est juste une explication de vote…

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'aurai la parole quand ? Car je l'ai demandé avant.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI cela suffit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne me suis pas exprimé sur le règlement intérieur. J'aimerais m'exprimer sur la délibération 14.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous nous abstiendrons parce que nous estimons comme l'a dit Damien VOARINO qu'il est regrettable au niveau des délais que l'on ait des délais aussi longs. Nous avons reçu la notification mais cela ne tient pas debout. On prend quelques mois, et moi je vais prendre depuis 2008 que cela a été instauré, et il n'y a jamais eu aucun problème.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord pour que l'on change les trente minutes. Je ne suis pas là à contrôler les prises de parole, il faut le bloquer. Sur la date limite d'envoi de vos articles à Kiosque du 20 au lieu du 22, c'est juste pour sortir le Kiosque en temps et en heure avec le bon à tirer que l'on doit vous retirer. Si vous nous envoyez le 20 au plus tard l'article, il faut le mettre en page, il faut vous le renvoyer en bon à tirer, puis à la production et à la distribution, afin de respecter la dernière semaine du mois et se donner un cadre de travail. Ce n'est pas pour contraindre nous essayerons toujours de rester positifs mais nous avons besoin d'une méthode de travail.

Monsieur Ludovic BROSSY

Sur les 30 minutes, comme garde-fou on pourrait se donner la possibilité de continuer au vote des 4 présidents de groupe et s'il y a égalité la voix du Maire compte double.

Monsieur le Maire

Cela me convient, je fais ce règlement pour qu'il soit consensuel et un règlement de bon sens. J'accepte ce que vous évoquez avec plaisir.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous allons le voter. La discussion permet d'évoluer. Je n'aime pas me prendre pour exemple mais lorsque je dis que j'envoie le 20 à 9h00 du matin c'est le 20 à 9h00 du matin et à 10h00 il y a le retour du bon à tirer.

Monsieur le Maire

Le règlement dans sa nouvelle forme est adopté à l'unanimité et je vous en remercie toutes et tous. Nous allons modifier en séance ce que Monsieur BROSSY et Monsieur EUZIERE ont demandé et nous allons vous distribuer sur table le nouveau règlement intérieur.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 février 2016

délib.2016-13

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Intervention de **Damien VOARINO,**
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

En moins de deux ans, **c'est la troisième fois que nous modifions le règlement intérieur du conseil municipal**.

Nous comprenons que les réponses aux questions orales nécessitent du temps et que le délai de 48 h qui était mentionné jusqu'à présent et qui incluait les dimanches et jours fériés puisse s'avérer trop court.
Le respect du travail du personnel communal nécessite sans doute le rallongement proposé ici.
Nous l'avons dit en commission.

Par contre, nous ne partageons pas l'idée –qui ne nous semble d'ailleurs pas légale- d'une **limitation à 30 minutes de l'examen de ces questions orales**.

En effet, tel ou tel sujet peut revêtir une grande importance pour nos concitoyens et limiter a priori le temps d'examen ne nous semble pas aller dans le bon sens.

D'autre part, il est proposé à nouveau pour des raisons qualifiées de "techniques" que les textes des tribunes prévues par la loi pour les élus d'opposition soient envoyés au plus tard **le 20 du mois précédent la parution.**
Ce délai est excessif et ne se justifie pas techniquement.

Lorsqu'un article est déjà calibré -ce qui ici est le cas- quelques minutes suffisent pour la mise en page.
Il n'y a pas besoin de transmettre l'article 10 ou 11 jours avant la parution.
Cette modification semble donc être due à d'autres raisons que des raisons réellement techniques.

Nous l'avons dit en commission, nous n'en partageons pas la nécessité.

2016 - 14 VILLE DE KUNMING CHINE - JUMELAGE

Monsieur le Maire

En 2013, le conseil municipal avait autorisé le Maire précédent à réaliser les démarches préliminaires à l'instauration d'une charte de jumelage avec la ville de Kunming (Chine). Capitale de la province du Yunnan, la ville de Kunming notamment réputée pour ses cultures florales a créé un musée international du parfum et des saveurs asiatiques. De son côté, la commune de Grasse, capitale mondiale du parfum, dispose d'un tissu industriel dense et spécialisé dans les domaines de la parfumerie et des arômes et d'un savoir-faire reconnu dans la culture des plantes à parfum. De plus, la commune dispose également d'un musée dédié à la parfumerie. Ainsi, compte tenu des similitudes entre les collectivités, il apparait opportun de favoriser une collaboration et des échanges entre ces deux villes notamment dans le secteur de la fabrication du parfum, des arômes et de la culture florale. A ce titre, la constitution d'un jumelage avec la ville de Kunming a pour objectif de renforcer la compréhension, l'amitié et la solidarité entre les deux villes et leurs citoyens et de promouvoir des échanges dans les domaines de l'économie, du tourisme et de la culture. Ce nouveau jumelage compléterait les dispositifs d'échanges, déjà existants, avec les villes jumelles existantes.
Je vous demande de bien vouloir approuver le jumelage avec la ville de KUNMING.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis favorable à tous les jumelages lorsqu'ils servent à quelque chose et surtout à la population et aux échanges de population. Un jumelage c'est un aboutissement et pas un point de départ. Je vais reprendre un peu le sens de l'intervention que j'avais faite en mai 2013.Si on pose la question à 100 grassois en leur demandant avec quelle ville est jumelée notre ville il sera bien en difficulté d'en donner 3, alors qu'il y en a une dizaine. Ça c'est la réalité de la vie des jumelages et du vécu de nos concitoyens. J'ai vu au fil des années et lorsque j'ai été élu la première fois en 1977, nous étions jumelés avec 2 villes : Ingolstadt et Opole en Pologne. Le jumelage qui fonctionnait le mieux était celui avec Ingolstadt qui avait une épaisseur et qui l'a toujours conservée et on peut s'en féliciter. Tous les autres jumelages à quelques exceptions près n'ont eu, y compris celui de Murcia, plus aucune utilité à partir du moment où le Maire qui l'avait initié en l'occurrence Hervé de FONTMICHEL et son homologue de Murcia sont décédés. Il n'y a pas de réalité, d'échange il y a une population d'origine Murcienne à Grasse mais il n'y a pas d'échange structuré entre les deux communes. Nous allons nous jumeler avec une ville de Chine parce qu'ils cultivent le thé et qu'ils ont un Musée sur lequel je m'interroge. D'après mes informations, ce musée n'est pas réalisé. Si c'est le musée pour lequel ils nous avaient contactés en mai 2013, ce musée n'a pas été réalisé à ma connaissance. Si c'est pour remplacer les parfumeurs qui ont leur réseau, leur compétence, l'aspect économique, les acteurs économiques savent tisser des liens et n'ont pas besoin de nous. Si ce sont des simples échanges d'élus, de personnalités, c'est sans intérêt pour la population. Je m'interroge avant de rajouter une ville à la longue liste des villes avec lesquelles nous sommes jumelés, une ville qui représente 4 millions d'habitants, je me dis faisons le bilan de toutes les communes avec lesquelles on est jumelé et avec lesquelles ils ne se passent rien. J'étais perplexe en 2013 je le suis un peu plus aujourd'hui ce qui ne m'incite pas à voter cette délibération non pas pour des raisons de majorité « gauche – droite »mais simplement au vu de ce qui se passe, pour des raisons d'intérêts réels pour nos concitoyens.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Juste une précision de la part de notre groupe : nous nous abstiendrons pour des raisons très politiques, nous ne considérons pas la Chine comme un modèle de démocratie, c'est un des rares pays communistes qui reste au monde et pour cette raison nous nous abstiendrons.

Monsieur Paul EUZIERE

Je voudrais juste dire, moi qui suis un vrai gaulliste, qu'on se jumèle et qu'on entretient des relations avec les peuples et pas avec des régimes. Ce qui perdure à travers l'histoire ce sont les peuples. La question est l'intérêt du jumelage.

Madame Brigitte VIDAL

Oui Paul, je peux comprendre un peu ton interrogation. Moi je parlerai de la ville de Murcia, tout le monde connait mes origines hispaniques et je me souviens de ce temps où on partait avec le conservatoire de Grasse, pendant 6 années consécutives, nous allions à Murcia et Murcia venait à Grasse. Je pense que quelque part la conjoncture économique a fait que les voyages coûtent chers et les municipalités regardent leur budget. Toutefois, moi j'en garde un très bon souvenir. Je trouve que pour la jeunesse c'était quelque chose de formidable.

Monsieur Paul EUZIERE

Qu'on me dise l'intérêt d'être jumelé avec certaines villes...

Madame Brigitte VIDAL

Moi je parle de Murcia. Il faut peut-être voir une autre forme pour ces villes jumelles afin que la jeunesse puisse partager et que ce soit transversal et qu'on puisse prendre les cultures des uns et des autres. Le jumelage n'est pas seulement une rencontre d'élus.

Monsieur Paul EUZIERE

Le seul jumelage qui fonctionne c'est Ingolstadt, tout le reste c'est un peu ou pas du tout.

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE comme Madame VIDAL vous avez une haute vue de ce qu'est le jumelage. Si le jumelage se restreint à faire des mondanités, une réception, un échange de cadeaux, une photo devant la presse cela n'a que peu d'intérêt. Je serai heureux de travailler avec vous, peut-être dans une commission que l'on pourra faire en conférence des Présidents, parce que c'est mon ambition et ma volonté de créer des passerelles, des liens, des interactions économiques, de formation pour la jeunesse, d'échange de perspectives d'avenir et je prendrai pour exemple Ingolstadt où nous avons régulièrement des échanges de stagiaires qui viennent au Pati, à l'hôtel de ville de Grasse, au service de l'état civil et des grassois qui vont en formation dans la municipalité ou dans des industries ou chez le leader mondial Audi ou dans d'autres perspectives. Je prendrai l'exemple de la ville de Carrare dans laquelle des jumelages ont été faits avec des croisés d'intérêts économiques dans lesquels nous aurons à travailler, à réfléchir si demain nous aménageons des places publiques. On peut avoir un intérêt sur des matières, sur du marbre de Carrare, sur une résonnance, sur l'histoire de nos villes jumelles qu'on doit imbriquer dans nos aménagements publics, dans nos réflexions et dans le sens que l'on doit donner aux choses. Je prends l'exemple d'Opole qui est un jumelage dans lequel le nouveau Maire souhaite plus de pragmatisme, plus d'économie et plus de transversalité dans les formations professionnelles. Je prends notre jumelage avec la ville de Ariana en Tunisie à côté de Tunis...

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas un jumelage mais une charte d'amitié.

Monsieur le Maire

Excusez-moi je n'ai pas employé le bon terme. Il y a un échange sur la culture de la rose Centifolia, il y a des interactions à faire. Il faut regarder ce que l'on peut apporter aux uns et aux autres. Ce qui me conduit aujourd'hui à présenter cette délibération, c'est qu'il peut y avoir un intérêt demain avec une ville Chinoise qui fait 4 millions d'habitants, peut être pour nous un prescripteur de plusieurs milliers de clients tous les ans. Si nous arrivons à

créer des passerelles ce sera bon pour notre économie, pour notre tourisme, notre hôtellerie et nos commerces. Il faut qu'on y donne cette consistance là et cet intérêt économique.

Madame Anne-Marie DUVAL

C'est au départ une histoire d'hommes. Il faut que les hommes aient envie à un certain moment de se regrouper de se réunir. On a changé pour certaines villes, de municipalité, des problèmes économiques et on a eu énormément d'échanges que ce soit à titre sportif, à titre culturel au niveau des centres pour handicapés. Mais je crois que la plus belle réalisation c'est l'association de nos intelligences pour le village de Legmoin en Afrique et arriver à regrouper des villes jumelles comme Opole, Carrare, Ingolstadt dans le même but d'aider à la coopération, décentraliser. Je crois que c'est une des plus belles réussites de ce que l'on peut attendre des jumelages.

Monsieur Paul EUZIERE

Annie je te remercie car le jumelage d'Opole, Carrare, Ingolstadt et Grasse c'est une idée de Monsieur Gilbert ANDRUCCIOLI, adjoint de la municipalité de Monsieur Georges VASSALLO.

Madame Anne-Marie DUVAL

Je n'étais pas née.

Monsieur Paul EUZIERE

Ah bon, en 1980 tu n'étais pas née ?

Monsieur le Maire

Eh bien ! il faut saluer Monsieur ANDRUCCIOLI. En tout cas moi je naissais en 1977.

Monsieur Paul EUZIERE

Moi non plus je n'étais pas né pendant la première guerre mondiale et pourtant cela ne m'empêche pas d'en parler.

Monsieur Damien VOARINO

J'élargis un tout petit peu le débat sans vouloir faire de procès d'intention à cette ville. On doit faire attention, l'industrie du parfum à Grasse est le secteur économique qui nous apporte le plus d'intérêt. Aujourd'hui il est présent dans cette ville parce que nous avons le tampon ville de Grasse et qualité de travail ville de Grasse. Je pense qu'il faut être particulièrement vigilant à ne pas laisser partir ce tampon ville de Grasse à l'étranger et de fait la production aussi. Sinon on handicaperait fortement le tissu économique de la ville.

Monsieur le Maire

Vous avez absolument raison et il faut être vigilant sur le fait que l'on se protége. Régulièrement on entame des procés contre des gens qui copient Grasse .Ce que vous évoquez a été ma première réaction. Je n'ai pas envie que l'on se fasse tout copier et j'ai eu une discussion avec les industriels, avec les personnes intéressées pour faire des passerelles, pour aller pénétrer des marchés nouveaux et eux aussi sont très en garde la dessus.

Madame Brigitte VIDAL

Le jumelage c'est aussi une équipe sportive de Vila Real qui vient au Plan de Grasse pendant les vacances scolaires. Cela fait déjà huit ans que ces enfants viennent. Lorsqu'on les voit jouer et que l'on voit ces échanges entre ces portugais qui vont dans nos familles moi je dis « chapeau ».

Monsieur Jean-François LAPORTE

Juste un témoignage technique, j'ai eu le privilège de rencontrer les gens de Kunming, ce que dit Damien est complétement vrai, les professionnels du secteur sont très conscients du danger que cela peut représenter de se faire copier mais ils en ont conclu avec nous la chose suivante : cette ville se développe énormément au niveau du parfum, de plantes à parfum. Ils vont faire un immense musée avec le musée de Grasse et de toute façon ils vont le faire. Il vaut mieux en être de façon très prudente.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Monsieur BROSSY, Madame CATTAERT, Madame CONESA, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je reviens sur le règlement intérieur 2016 – 13 que vous avez eu sur table et modifié avec les propositions de Monsieur BROSSY. Nous avons également apporté les corrections qu'a demandées Madame LAZREUG.

Avez-vous des commentaires supplémentaires ?

Non.

Ce règlement intérieur est validé à l'unanimité dans la forme nouvelle de ce qui vous a été distribué.

2016 - 15 CASINO DE GRASSE
TRANSFERT DES CONTRATS A LA SOCIETE « CASINO VICTORIA »

Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé les cessions du contrat de délégation de service public et de la convention d'occupation des locaux du Casino de GRASSE signées le 20 juillet 2011 à Monsieur Thierry GUERRIER dans l'attente de la société créée à l'effet de gérer le Casino. La société «Casino Victoria » a été créée ayant pour objet l'exploitation d'un Casino. Je vous demande de bien vouloir approuver la cession du contrat de délégation de service public du Casino de GRASSE signée le 20 juillet 2011 de Monsieur Thierry GUERRIER à la société «Casino VICTORIA » approuver la cession de la convention d'occupation des locaux du Casino de Grasse en date du 20 juillet 2011 de Monsieur Thierry GUERRIER à la société « Casino VICTORIA » et m'autoriser à signer les avenants uniquement nécessaires à la cession de ces contrats.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous voterons contre cette délibération par souci de cohérence par rapport à notre point de vue et notre opinion sur ce dossier.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2016 - 16 CASINO DE GRASSE
MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Monsieur le Maire

Depuis le 20 juillet 2011 date de signature de la nouvelle délégation de service public les textes concernant les Casinos ont évolué, permettant d'une part l'affermage de l'activité restauration et d'autre part supprimant le prélèvement à employer. Il convient en outre de modifier l'article concernant la caution. S'agissant de l'affermage, il s'agit d'offrir cette possibilité au nouveau délégataire. Si l'activité restauration devait être dans l'avenir affermée, il est strictement spécifié dans le cahier des charges que le conseil municipal devrait donner son accord préalable et exprès. Dans ce cadre, le délégataire devra indiquer les missions et prestations qu'il envisage, le cas échéant, de subdéléguer. Il indiquera également l'identité et la raison sociale du subdélégataire envisagé et l''accord sera donné notamment au vu des garanties professionnelles et financières apportées par le subdélégataire.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous allons voter cette délibération comme la précédente parce que c'est la mise en conformité du cahier des charges, que nous nous sommes prononcés pour la reprise et le redémarrage du Casino et par la reprise par Monsieur GUERRIER et que pour le moment nous ne savons rien sur le repreneur en matière de restauration. Nous attendons la suite et on vote cette délibération.

Monsieur le Maire

Nous prendrons les garanties nécessaires avant de redélibérer.

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je cède la parole et la présidence à Monsieur le premier Adjoint Monsieur Philippe WESTRELIN.

2016 - 17 REGIE D'EXPLOITATION CINEMA STUDIO SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015

Monsieur Philippe WESTRELIN

A compter de 2013, suite à l'arrêt de la délégation de service public, la Ville de Grasse a repris en régie municipale l'exploitation du Cinéma « Le Studio » à Grasse, compte-tenu de la décision du conseil municipal de maintenir un cinéma de proximité sous la forme d'Art et d'Essai. Considérant qu'en fonction du montant des recettes perçues en 2015, dans le cadre de sa politique culturelle et de soutien au cinéma, il y a lieu d'attribuer une subvention au cinéma à hauteur de 100 000 euros. Considérant que sans cette prise en charge par le budget général, les tarifs appliqués devraient être doublés, en conséquence prohibitifs.
Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention d'exploitation à hauteur de 100 000 euros, compte-tenu de la décision du Conseil Municipal de maintenir un cinéma de proximité sous la forme d'art et d'essai et des contraintes particulières liées à l'activité.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Sans surprise nous voterons contre, 100 000 € de subvention cette année, 100 000 € l'année prochaine ou 150 000 €, la perfusion devient trop difficile à supporter au nom des personnes qui ont voté pour nous.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est la volonté du Conseil Municipal et de la ville de conserver un cinéma qui fonctionnera jusqu'à l'ouverture des cinémas qui sont prévus sur Martelly. Il est vrai que cette année a vu une baisse de fréquentation due aux autres cinémas qui se sont ouverts dans la région. Les tarifs pratiqués dans ce cinéma sont très bas et si nous voulions ne pas rajouter de subvention il faudrait doubler ces tarifs.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous indiquez dans la délibération que la création de nouvelles salles de cinéma dans le département a fragilisé celles de Grasse. La conséquence c'est que les recettes 2015 ont été en baisse après deux années consécutives de hausse. Vous attribuez cet échec non pas à la mauvaise gestion, ni au fait que l'on a embauché de manière excessive mais du fait qu'il y a de nouvelles salles de cinéma sur le département qui se sont ouvertes. Or le cinéma de Grasse est un cinéma particulier puisque c'est un cinéma d'Art et d'Essai. Quelles sont les salles qui ont été ouvertes, à quel endroit et qui ont absorbé nos fréquentations ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Mouans-Sartoux, le Rourret...

Monsieur Stéphane CASSARINI

A Mouans-Sartoux, nous n'avons pas créé de salles. Vous dites la création de salles. A quel endroit ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Au Rourret Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc pas à Mouans-Sartoux.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Pour information Monsieur CASSARINI, le Rourret a pris tout le dispositif des collèges pour le cinéma. Nous sommes dans un cinéma d'Art et d'Essai. Il est important de garder un cinéma ouvert à Grasse car lorsque le spectateur va partir de la ville il ne reviendra pas même si c'est un autre cinéma. Il est vrai que cela coûte 100 000 €.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il est vrai qu'il faut un cinéma à Grasse. En revanche, ce qui est gênant c'est de voir qu'un cinéma privé n'est pas rentable à Grasse et c'est précisément parce qu'il n'était pas rentable que la ville de Grasse s'est substituée de façon à ce que l'on ne soit pas dans la situation catastrophique d'avoir une ville de plus de 50 000 habitants sans cinéma. Ce que je regrette c'est le choix fait d'embaucher de façon excessive pour la gestion de ce cinéma alors qu'on savait que ce cinéma n'était pas rentable. Au final voilà le bilan. Aujourd'hui pour maintenir le cinéma les contribuables payeront 100 000 €. Oui il faut un cinéma mais la mauvaise gestion de ce cinéma qui a été repris par la ville et l'effondrement de la ville conduisent aujourd'hui les contribuables à être ponctionnés pour que ce cinéma survive. Nous ne voulons pas être associés à ce qui va se passer parce qu'on voit bien qu'on nous intègre maintenant parce qu'on est au bord du gouffre. Je vais vous laisser tomber tout seul dans le précipice sans nous y associer.

Madame Myriam LAZREUG

Le cinéma Studio est un service industriel et commercial. La Loi interdit aux services industriels et commerciaux de fonctionner avec les impôts des contribuables. Le service doit fonctionner uniquement avec ses redevances. Or vous nous dites que cette subvention est destinée à éviter une augmentation des redevances. Si le Studio ne peut pas fonctionner avec les prix d'entrées des salles c'est qu'il y a un problème de fonctionnement et effectivement allouer à chaque Conseil Municipal une subvention au motif que sinon le cinéma ne pourrait plus vivre. Du moment que le Studio est un service industriel et commercial, les contribuables n'ont pas à payer le fonctionnement de ce Studio.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je pense qu'éviter un tarif prohibitif permet à la ville de donner une subvention. C'est une mission d'intérêt général.

Madame Frédérique CATTAERT

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je pense que dans les autres cinémas le tarif est plutôt de 9 €. Le prix du billet moyen à Grasse est de 4,80 €. Il est clair que vu la qualité du cinéma à Grasse, nous ne pouvons pas appliquer des tarifs à 9 €. En terme de personnel, il n'existe qu'un programmateur à mi-temps, deux projectionnistes annualisés sept jours sur sept et une Directrice pour le fonctionnement et le budget. C'est tout.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je voudrais juste souligner les mots que vous avez prononcés pour ponctuer votre discours « c'est tout ». Je ne pense pas que lorsque c'était privé, il y avait une Directrice. Le mot « c'est tout » est extraordinaire et caractéristique.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il y avait forcément un Directeur ou un gérant ou un PDG.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Peut-être que le gérant, le PDG ou le Directeur était le projectionniste.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Vous êtes sans doute mieux informé que moi.

Madame Murièle CHABERT

Gérer un cinéma, ce n'est pas le métier d'une commune. C'est extrêmement difficile on n'est pas habitué à ce genre d'épreuve. On fait tout pour sauver un cinéma à Grasse et on ne va pas se le cacher. Nous essayons de garder cette clientèle sur Grasse et on a le devoir de garder le cinéma pour la clientèle existante et on se reverra lorsque le cinéma Martelly verra le jour. Nous sommes dans le positif puisque l'on cherche à faire perdurer un outil.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est très positif de dépenser 100 000 € parce qu'on a mal géré.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 février 2016

délib.2016-17

RÉGIE D'EXPLOITATION DU CINÉMA STUDIO SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015

Intervention de ~~**Paul EUZIERE,**~~ Frédérique CATTAERT
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Il faut maintenir l'activité cinéma à Grasse.
C'est l'intérêt général qui le commande.
Imagine-t-on une ville de 52 000 h, qui plus est Sous-préfecture, sans aucun cinéma ?

Ceci étant, **on ne peut se contenter d'avaliser une situation et de recourir automatiquement au Budget communal sans analyser tous les aspects de la question**.
Une « subvention exceptionnelle » de **100 000 €** n'est pas anodine.

Il y a sans doute **des mesures à prendre** pour aller vers un rééquilibre du budget et **des pistes à explorer** pour augmenter les recettes.
Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous votons donc cette subvention exceptionnelle parce qu'il faut conserver un cinéma à Grasse, mais en demandant en même temps que des mesures de redressement soient prises.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 23 FÉVRIER 2016

délibération 2016-18

PUBLICATION DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2015

Intervention de Frédérique CATTAERT,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous- Ensemble et Autrement "

Une remarque et une question à propos de ces marchés publics passés en 2015.

Ma remarque porte sur le montant total des marchés passés en rapport avec la Médiathèque Charles Nègre au Rouachier:

- Etudes d'archéologie préventive (complément): 348 000 €
- Assurance Dommage Ouvrage: 87 800 €
- Assurance Tous risques Chantier: 40 640 €
- Référé préventif: 43 422 €

Soit: **519 862 € de dépenses qui ne portent pas sur la construction elle-même et sont hors subventionnement** et donc à l'entière charge de la ville.

Le tableau mentionne **"l'acquisition d'un véhicule particulier"**, le 14 décembre 2015, chez Peugeot Azur pour un montant de **24 990 €**.

A quel service a été attribué ce véhicule ?

2016 - 18 ART 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS PUBLICATION DES MARCHES CONCLUS EN 2015

Monsieur Philippe WESTRELIN

L'article 133 du code des marchés publics et son arrêté d'application du 21 juillet 2011, imposent la publication de la liste des marchés supérieurs à 20 000 euros HT conclus l'année N-1. Cette liste prend en considération les achats, qu'ils aient été réalisés sur facture (avec ou sans consultation) ou après mise en concurrence et conclusion d'un marché. Certains achats de faibles montants ayant la même thématique sont regroupés alors qu'ils ont été effectués auprès de plusieurs fournisseurs.
Cette liste ne comprend pas :

- Les achats « sur facture » et marchés < 20 000 € HT,
- Les achats effectués sur les marchés à bons de commande conclus les années précédentes,

Concernant les marchés à bons de commande, seuls les montants mini/maxi de commande sont indiqués (quand il y en a) et pas les montants réels dépensés ou prévisionnels (les services commandent en fonction des besoins dans la limite de leurs budgets).
Concernant les accords-cadres donnant lieu à de nouvelles mises en concurrence ultérieures et signatures de marchés subséquents, nous n'indiquons que ceux > à 20 000 € HT.

Madame Frédérique CATTAERT

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe WESTRELIN

En ce qui concerne la médiathèque ce sont effectivement des études. Il y a eu des fouilles archéologiques et elles ne sont pas subventionnées. Malheureusement ou heureusement nous ne pouvons pas nous y soustraire.
En ce qui concerne le véhicule, c'est la voiture Peugeot de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors je prends acte que notre assemblée a bien reçu cette liste.

2016 - 19 **RENOUVELLEMENT URBAIN**
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIE DE DESSERTE EXISTANTE DES ENSEMBLES IMMOBILIERS VALMY VAL DE PROVENCE ET L'ADRET

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, et plus particulièrement de l'opération de création d'une voie de désenclavement du secteur gare, il est nécessaire de classer dans le Domaine public la voie de desserte privée des ensembles immobiliers sociaux le Valmy et le Val de Provence et la copropriété de l'adret.
à ce jour, environ 400 logements sont desservis par une voie privée sans issue qu'il convient de classer dans le Domaine Public pour ensuite la prolonger par une voie nouvelle.
Les propriétaires de cette voie existante ont matérialisé leur accord pour la cession à l'euro symbolique de leur propriété dans les proportions suivantes :

- Nouveau Logis Azur pour 905m².
- Côte d'Azur Habitat pour 8m².
- La copropriété de l'Adret pour des emprises de 469m² et 139m².

La Commission Equipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 08 février 2016.
Je vous demande de bien vouloir décider le transfert de la voie de desserte des ensembles immobiliers le Valmy, Val de Provence et la copropriété de l'Adret dans le Domaine public de la Commune sans indemnité et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Madame Myriam LAZREUG

Je voudrais savoir jusqu'où sera prolongée la voix nouvelle.

Monsieur Philippe WESTRELIN

La voix part de Valmy et elle ressort au SPAR.

Madame Myriam LAZREUG

C'est ça le prolongement ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Actuellement celle de Valmy était privée et il n'y avait pas d'intervention des forces de police, du public etc... Elle sera prolongée jusqu'au SPAR.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 20 EFFONDREMENT IMMEUBLES 47, 49 RUE DROITE
CONVENTION DE PREFINANCEMENT DES MESURES DE MISE EN SECURITE DU SITE

Monsieur Philippe WESTRELIN

Afin de permettre la réalisation des travaux de sécurisation constituant le préalable nécessaire à la reprise des opérations de construction, l'entreprise principale, la Ville et les assurances ont convenu de préfinancer une étude dont le coût pour la Ville est de 9 400 €.
Considérant que le coût de l'étude s'élève à 47 000 € chacun des intervenants paiera la somme de 9 400 € soit la Ville de GRASSE, la société FAYAT BATIMENT, les compagnies AMLIN, AXA, MAF.
La commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 févier 2016, Je vous demande de bien vouloir approuver la convention de préfinancement des mesures d'investigations et de mise en sécurité du site de l'effondrement des immeubles situés 47 et 49 rue droite moyennant un coût de 9 400 euros pour la commune et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous avez parlé d'avance effectivement, avance remboursable en fonction des responsabilités qui seront retenues.

Madame Myriam LAZREUG

Vous dites dans la délibération que les causes à ce jour ne sont pas déterminées ce qui est contradictoire avec ce qui nous a été dit tout à l'heure. Nous allons voter contre cette délibération puisque nous ne pouvons pas à mon sens entreprendre une expertise pour sécuriser le site et reprendre les travaux alors que l'expertise judiciaire n'est pas terminée.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce n'est pas contradictoire.

Monsieur le Maire

Les suspensions de chantier sont faites par l'inspection du travail dans deux cas bien précis. S'il y a un risque de chute ou d'effondrement sur le chantier si la mise en sécurité est validée à la fois par le bureau de contrôle sécurité et par l'inspection du travail les travaux peuvent reprendre sous la responsabilité du maître d'ouvrage.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il s'agit uniquement d'une étude pour savoir comment nous allons déconstruire.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

2016 - 21 **FONDS D'AMORCAGE DES RYTHMES SCOLAIRES REVERSEMENT AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT CONVENTION**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet le reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires auprès de l'OGEC Fénelon (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) pour ses écoles privées sous contrat avec l'Etat, l'école Jeanne d'Arc et l'école Sainte-Marthe.

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 22 **LOCATION MADAME DRIESEN ET MONSIEUR SAMOILA REMISE GRACIEUSE DE DETTE**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il est proposé de faire une remise gracieuse partielle de dette à Madame DRIESEN en raison de l'impossibilité pour elle d'exploiter une partie d'un local mis à disposition. Madame DRIESEN et Monsieur Cosmin SAMOILA occupent depuis le 1er juillet 2011 un local situé impasse de la Poissonnerie qu'ils ont définitivement quitté le 31 décembre 2015 avec une dette de 4 190, 32 €. Ces personnes nous ont indiqué ne pas avoir pu exploiter en totalité ce local en raison de fuites en toiture. Madame DRIESEN a d'ailleurs subi des dommages sur certaines de ses œuvres. Le nombre de m² concernés sur un total de 200 s'élève au deux tiers soit 133 m². Au vu de cette situation, il est proposé une remise gracieuse de dette de 2 786, 56 euros. Ils resteront redevables d'une somme de 1 403, 76 euros soit 845, 88 euros pour M. SAMOILA et 557, 88 euros pour Madame DRIESEN.
La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 8 février 2016, Je vous demande de bien vouloir approuver la remise gracieuse partielle de la dette de Madame DRIESEN pour un montant de 1 107, 44 euros et Monsieur Cosmin SAMOILA pour un montant de 1 679, 12 € pour la location d'un local sis impasse de la Poissonnerie et dire que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Ce local appartient à la ville ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce local est loué par la ville et il est évident que la ville va demander la côte part au propriétaire.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

C'est très important de le préciser parce qu'il incombe aux propriétaires de mettre hors d'eau quand on loue. Il n'est pas question de payer pour eux.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Tout à fait.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 23 MODIFICATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES DU PALAIS DES CONGRES, DE L'ESPACE CHIRIS ET DE LA SALLE SOUS LE COURS

Madame Catherine BUTTY

Le présent rapport a pour objet de demander au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à modifier la nouvelle tarification de mise à disposition des salles municipales : Palais des Congrès, Espace Chiris et Salle sous le Cours et par conséquent d'abroger la délibération n°2015-116 du 30 juin 2015.
Vu la délibération 2015-116 sur la nouvelle tarification des salles adoptée lors du Conseil municipal du 30 juin 2015.
Vu les nombreuses demandes de modifications de tarifications suite à l'adoption de cette délibération de la part des associations grassoises et des associations du pays de Grasse.
Vu l'état général des salles et les prestations techniques proposées actuellement qui ne sont pas encore du niveau des salles dans le secteur privé.
La Commune souhaite toujours actualiser les tarifs applicables aux salles municipales du Palais des Congrès, de l'Espace Chiris et de la Salle sous le Cours afin d'offrir aux usagers publics, privés et associatifs, une gamme de tarifs correspondant à leurs besoins et à leurs utilisations de ces salles. Les tarifs proposés prennent en considération le temps d'occupation et le type d'utilisation des espaces. Chaque usager participera ainsi aux frais de fonctionnement et d'entretien des bâtiments communaux mis à sa disposition. La grille tarifaire est proposée en annexe pour chacun des 3 bâtiments communaux en question : Palais des Congrès, Espace Chiris et salle sous le Cours.
La commission du « vivre ensemble » ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016.
Je vous demande de bien vouloir abroger la délibération n°2015-116 du 30 juin 2016 sur la nouvelle tarification des salles, voter la nouvelle tarification des salles municipales : Palais des Congrès, Espace Chiris et Salle sous le Cours et valider les trois annexes de la présente délibération concernant la tarification spécifique par salle municipale.

Monsieur Paul EUZIERE

Je me réjouis de cette délibération qui va dans le bon sens. Je suis plus réservé sur l'attendue qui dit « Vu l'état général des salles et les prestations techniques proposées actuellement qui ne sont pas encore du niveau des salles dans le secteur privé ». Nous n'avons pas à nous aligner sur le secteur privé. Les biens communaux n'ont pas à être alignés sur le privé. Ils doivent avoir une logique économique mais certainement pas celle du secteur privé qui a une notion de rentabilité qui est totalement étrangère au fonctionnement de ce que doit être la politique des salles.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur EUZIERE, nous avions parlé ensemble de cette délibération lors de la réunion des Présidents qui servent à quelque chose. Vous aviez attiré mon attention sur cette question que de nombreuses associations grassoises se posent. J'ai pour ma part voulu revoir le travail fait afin de donner une priorité aux grassois. Je remercie Madame BUTTY et toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier. Je vais vous donner un

exemple : une association grassoise qui louait l'espace Chiris devait payer 1 500 €. Aaujourd'hui après cette délibération le coût sera divisé par deux. Cela sera plus respectueux de nos associations grassoises.

Monsieur Gilles RONDONI

Comme Monsieur EUZIERE, il y a matière à se réjouir d'être à l'écoute des présidents le 11 janvier dernier, où notamment les clubs sportifs ont voulu faire cette demande pour aller dans leur objectif de pouvoir enclencher des ressources au travers d'évènements réalisés dans ces espaces communaux. Nous pouvons saluer cette faculté d'écoute et également une parole donnée.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 24 RUPTURE ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC NOUVEAU LOGIS AZUR CESSION A NOUVEAU LOGIS AZUR

Monsieur Christophe MOREL

La ville a donné à bail emphytéotique par actes des 23 juin et 30 juillet 1980 pour une durée de 50 ans un volume compris dans un ensemble édifié sur des parcelles sises lieudit « Pont de la Roque » cadastrées BI 104, 105 et 108. Ledit volume, n°3 de l'état descriptif de division, portait sur la construction de 30 logements locatifs, une halte-garderie, une cantine, une salle de jeux, un parking affecté au 30 logements. La halte-garderie, la cantine et la salle de jeux sont dans le bail affectées à une occupation par la Ville de Grasse. Le bailleur social souhaitant pérenniser les 30 logements à caractère social et ayant investi environ un million d'euros en réhabilitation de la résidence a souhaité devenir pleinement propriétaire des logements ainsi que de la partie du parc de stationnement y afférent. La Ville devient également pleinement propriétaire des parties construites par Nouveau Logis Azur qu'elle occupe depuis et dans laquelle, d'une part elle étend en ce moment les locaux pour la vidéosurveillance et, d'autre part où se situe la cantine du personnel municipal. Les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises et ont défini une soulte au bénéfice de la Ville d'un montant de 950 000 euros qui a reçu la validation du service des domaines.
La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 8 février 2016,
La commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016,
Je vous propose de bien vouloir approuver la rupture amiable anticipée et sans indemnité du bail emphytéotique signé les 23 juin et 10 juillet 1980 entre la Ville de Grasse et la société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Nouveau Logis, approuver la cession à la société Nouveau Logis Azur de la partie du volume n°3 de l'état descriptif de division comprenant 30 logements et 30 parkings moyennant une indemnité au bénéfice de la Ville de Grasse de 950 000 €, dire que les frais d'actes et de modification de l'état descriptif de division seront à la charge de l'acquéreur et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir en règlement de cette affaire, notamment l'acte constatant la rupture anticipée du bail emphytéotique ainsi que l'acte authentique appelé à constater la mutation foncière.

Monsieur Ludovic BROSSY

Juste une question qui n'a pas pu être abordée lors des commissions. Pourquoi le prix est si bas même si les domaines ont validé ? Quelle est la raison pour que ce soit 35 000 € par appartement ?

Monsieur Christophe MOREL

Il s'agit d'une soulte et non pas d'un prix par appartement. C'est la valeur des 30 appartements et des 30 parkings de laquelle on déduit la valeur résiduelle du bail.

Monsieur le Maire

Plus on avance dans le temps, plus on percevra puisque que l'on se rapproche de la date de la restitution du bien immobilier.

Monsieur Christophe MOREL

Il y a une résiliation du bail donc le montant de l'indemnité vient en déduction. Par ailleurs il y a des travaux importants qui ont été réalisés par la société qui ont représenté 1 300 000 €. Ces investissements importants sont à prendre en compte. Enfin la ville récupère des locaux dont elle est simplement aujourd'hui locataire et cela est positif puisque nous allons pérenniser la situation et l'installation du centre de vidéo surveillance qui est en cours d'agrandissement.

Monsieur Ludovic BROSSY

Lorsque l'on dit caractère social c'est quelle destination ?

Monsieur Christophe MOREL

Logements sociaux classiques.

Monsieur Ludovic BROSSY

Merci.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 25 ELARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-MARC ECHANGE DE PARCELLES AVEC MONSIEUR MARCUS

Monsieur Christophe MOREL

La Ville de Grasse a procédé à l'élargissement du Chemin de St Marc au droit de la propriété de Monsieur Victor MARCUS cadastrée section DT n° 187-188-190-228-229. La Ville de Grasse a missionné Monsieur FLAGNATTI, géomètre expert pour établir la contenance des parcelles concernées. L'emprise totale fait apparaître une superficie de 286 m² d'ores et déjà incorporée au domaine public. Monsieur Victor MARCUS a fait part de son souhait d'acquérir un délaissé communal qui jouxte la voie située au centre de son tènement immobilier. Le terrain à détacher de la parcelle DT n° 189 représente une surface de 66 m². L'échange des parcelles susvisées fait apparaître une soulte d'un montant de 30 000 euros au bénéfice de Monsieur MARCUS, conforme à l'avis des domaines.

La commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, je vous demande de bien vouloir adopter les termes de l'échange à intervenir avec Monsieur Victor MARCUS à savoir :

- Acquisition par la collectivité de 286 m² à détacher des parcelles DT 187-188-190-228-229.
- Cession par la Commune d'un délaissé de 66 m² à détacher de la parcelle DT 189.

- Versement d'une soulte d'un montant de 30 000 euros au profit de Monsieur Victor MARCUS.

Autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir en règlement de cette affaire notamment l'acte authentique appelé à constater les mutations foncières et dire que la Ville prendra en charge les frais d'acte.

Monsieur le Maire

J'ai souhaité régulariser ce dossier qui datait de 2001. J'ai beaucoup échangé avec Monsieur MARCUS afin de trouver le plus juste équilibre pour le différentiel que la ville doit lui verser. Cela nous permettra de travailler sur l'entrée de cette zone et la mise en œuvre de la signalétique qui ne sera pas portée par la ville mais conformément aux prérogatives de la Communauté d'Agglomération donnant ainsi une véritable entrée revue, moderne. Je remercie les services qui ont travaillé sur ce dossier.

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 26 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS DEMANDE D'OCTROI – INTERVENTION BD FRAGONARD

Madame Valérie COPIN

Trois agents de la Police Municipale ont sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle par courriers en date du 29 octobre 2015. Ces agents sont intervenus boulevard Fragonard afin de calmer un individu agressif, lors de cette intervention ils ont été victimes d'outrages. L'auteur des faits a comparu à l'audience du Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance de Grasse le 5 novembre 2015 et aux termes du jugement rendu condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis.

Monsieur le Maire

Je souhaite condamner toutes les personnes qui se comportent mal avec nos agents et j'adresse un message de soutien à nos trois agents de la Police Municipale.

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 27 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS DEMANDE D'OCTROI – INTERPELLATION TRAVERSE ROUSTAN

Madame Valérie COPIN

Cinq agents ont procédé le 9 septembre 2015 à l'interpellation de deux individus, dont un faisait l'objet d'une fiche de recherches. A cette occasion ils ont été victimes d'outrages et de rébellion avec menaces de mort. Les auteurs ont d'abord comparu le 10 septembre 2015 (en comparution immédiate) les conduisant en détention. Ensuite un jugement correctionnel a été rendu le 5 octobre 2015 par le Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance de Grasse. Les auteurs des faits ont été maintenus en détention et condamnés à un emprisonnement délictuel d'un an pour l'un et à deux ans pour le second.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 28 CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION CONTROLEUR DE GESTION MANAGER DES RISQUES

Madame Valérie COPIN

La Ville de Grasse s'est engagée dans une politique volontaire et ambitieuse de réduction de ses dépenses. Cela implique un travail de réorganisation des services et de rationalisation des dépenses et des modes de fonctionnement. Un certain nombre d'actions ont déjà été engagées afin de passer progressivement de l'efficacité à l'efficience des actions conduites par la collectivité mais il est indispensable de poursuivre cet effort. Pour mener à bien cet important chantier qui nécessite une mobilisation collective et une approche transversale de l'ensemble des acteurs, il est impératif de disposer d'une personne ressource, rattachée au Directeur Général des Services, dédiée à cette mission d'optimisation de la gestion publique. C'est pourquoi, il est proposé la création d'un emploi de Chargé de mission à temps complet dédié à la mise en place d'une fonction de contrôle de gestion-management du risque au sein de la collectivité. Il aura notamment pour mission de rechercher des marges de manœuvre à la fois sur les dépenses et les recettes, de mettre en place et animer les systèmes de pilotage, d'instaurer et animer un dialogue de gestion, d'optimiser les processus, d'assurer un contrôle externe des satellites, de développer le conseil et l'aide à la décision en matière de gestion. Cet emploi nécessite une expertise et une expérience significative en contrôle de gestion et gestion financière et des aptitudes à développer une culture de gestion du risque au sein des services. Ce chargé de mission devra être titulaire d'un diplôme de niveau 1 spécialisé en gestion financière et contrôle de gestion et avoir valorisé sa formation théorique par une expérience professionnelle de plusieurs années sur des postes similaires notamment au sein de collectivités publiques.

Monsieur Paul EUZIERE

L'idée de créer un poste de contrôleur de gestion est une idée absolument indispensable. Je ne comprends pas pourquoi c'est sous la forme contractuelle qu'on recrute ce contrôleur. Cela veut dire qu'on ne peut pas créer le poste de manière définitive alors que c'est une fonction utile permanente. Pourquoi devons-nous recruter un contractuel ? Si on crée un poste on peut avoir en interne un candidat répondant aux critères ou venant d'une autre collectivité. Pourquoi sous forme de contractuel, cela me gêne.

Madame Valérie COPIN

Les postes sont ouverts, on élargit les possibilités.

Monsieur Paul EUZIERE

Pas du tout puisque c'est un contrat. Un agent titulaire n'y a donc pas accès.

Madame Valérie COPIN

Je comprends ce que vous voulez dire. Actuellement nous n'avons personne et il y a un gros travail à faire à travers tous les services.

Monsieur Paul EUZIERE

Je voudrais dire qu'il y a des procédures très strictes en matière de recrutement de cadre et il faut s'en tenir à ces procédures. On crée un poste de contractuel lorsque cette fonction ne peut pas durer dans le temps. Un poste de contrôleur de gestion est un poste courant. Je pense que pour élargir les possibilités, il faut un poste permanent. Un poste permanent peut être ouvert à des contractuels mais l'inverse n'est pas vrai. Pourquoi on ne crée pas le poste de manière permanente ? Je pense qu'on serait tous d'accord là-dessus.

Madame Valérie COPIN

Non, on se laisse la possibilité.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui on crée le poste de façon permanente en délibérant. On va ouvrir le poste dans le tableau des effectifs.

Monsieur Paul EUZIERE

La délibération est caduque je vous le dis. Il faut une délibération mais cette délibération doit créer le poste avec l'imputation budgétaire etc...

Monsieur le Maire

Je pense que c'est mal traduit.

Madame Valérie COPIN

C'est le poste de contrôleur de gestion que l'on ouvre.

Monsieur Paul EUZIERE

Il faut dire que l'on crée un poste de contrôleur de gestion de catégorie A, affectation budgétaire ...

Madame Valérie COPIN

C'est ce que l'on fait.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, on précise que c'est un poste de contractuel.

Madame Valérie COPIN

Non c'est une possibilité qui est offerte.

Monsieur le Maire

Le poste est créé et après on a la possibilité de dire que ce n'est pas un contractuel qui vient.

Madame Valérie COPIN

On se laisse la possibilité : si on ne retrouve pas un agent qui est déjà dans la fonction publique, on peut aller chercher un contractuel mais ce n'est que dans le pire des cas. Nous préférons quelqu'un de statutaire. C'est bon.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 29 TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATION

Madame Valérie COPIN

Afin de permettre une optimisation des moyens de la collectivité, il est proposé au Conseil Municipal dans le cadre d'une autre délibération, la création d'un emploi de Manager contrôleur de gestion. Aussi, afin de permettre ce recrutement, il est nécessaire d'ouvrir le poste au tableau des effectifs. Par ailleurs, la présente délibération a pour objet de soumettre au Conseil Municipal un projet d'actualisation du tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions passées depuis la dernière modification et de permettre celles consécutives aux avancements de grade et promotions liés à la tenue de la prochaine Commission Administrative Paritaire, étant précisé que les postes qui n'auraient éventuellement pas été pourvus seraient supprimés par présentation d'une nouvelle délibération au Conseil Municipal suivant.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 30 GRILLE TARIFAIRE POUR L'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

Madame Valérie DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L 2125-1,
Les redevances pour l'occupation du domaine public ont été fixées par délibération en date du 26 janvier 1996.
Depuis de nombreuses années, les tarifs du domaine public communal n'avaient pas été réévalués. Ces mêmes grilles tarifaires devenant difficiles à appliquer par les placiers recueillant les redevances du domaine public commercial, c'est la raison pour laquelle la base de calcul des tarifications a été simplifiée. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les redevances d'occupation du domaine public, suivant le tableau ci-dessous et d'approuver leur application à compter du 1er mars 2016.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 31 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre d'une convention existante avec les associations « Vétérinaire Pour Tous 06 » et « Assistance aux Animaux », la Ville de GRASSE souhaite poursuivre son dispositif de maîtrise de la population féline libre qui existe depuis 2008. C'est pourquoi, une campagne de stérilisation sera donc menée, en 2016, en partenariat avec l'association « Vétérinaire Pour Tous 06 » chargée de la stérilisation des chats et avec l'Association « Assistance aux Animaux » chargée de la capture des félins. Elle consiste en la capture des chats errants sans maître par l'association « Assistance aux Animaux » qui confiera l'animal en vue de sa stérilisation à un vétérinaire pratiquant sur la commune de GRASSE et adhérent de l'Association « Vétérinaire pour Tous 06 ». L'opération pratiquée, l'animal sera tatoué et relâché sur le lieu de sa capture. Ces tarifs sont peu élevés et restent identiques à l'année 2015, car l'association « VPT 06 » bénéficie d'une subvention annuelle du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour réaliser, dans le département, la stérilisation des chats errants. La prise en charge financière pour chaque opération s'effectuera entièrement par la Ville de GRASSE. La Ville de GRASSE participera au financement de ce dispositif à hauteur de 50 bons sur une année, soit pour une somme qui sera comprise entre 1100 € et 1900 € T.T.C au maximum.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 32 FERMETURE D'UN TRONCON DE SENTIER INSCRIT AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Madame Nicole NUTINI

Il a été constaté des difficultés de progression pour les randonneurs sur un sentier situé sur la commune et inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Le passage des randonneurs sur le sentier allant de l'Oratoire du Pilon à Super Grasse est très malaisé compte tenu notamment du passage de deux tunnels traversés par le canal du foulon. Le passage desdits tunnels s'effectue dans l'obscurité rendant le passage des randonneurs délicat. Il est préférable d'éviter la pratique de la randonnée sur ce tronçon.Un arrêté municipal en date du 4 janvier 2016 a interdit la circulation des usagers sur ledit itinéraire et a fermé au public ledit tronçon. Il convient d'officialiser, par la présente délibération, le retrait du PDIPR de l'itinéraire dont le plan est annexé ci-joint.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 33 ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Philippe BONELLI

Il faut rendre hommage à l'administration et particulièrement à Johann TATIN qui a fourni un travail énorme pour arriver à faire ce document. Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil de gestion d'un "événement de sécurité civile". Son élaboration doit être réalisée de façon à éviter la crise. Il s'agit, avant l'événement, de se préparer, s'organiser, se former et s'entraîner pour être prêt si nécessaire. Pendant la phase d'urgence le P.C.S. vient en soutien des actions de secours, il est un complément du plan ORSEC. En période de post-urgence il permet, lorsque les secours se sont retirés, d'assurer l'accompagnement de la population jusqu'au retour à la normale. Le P.C.S. ne crée pas de nouveaux moyens, mais organise l'existant, en tenant compte des moyens privés que le Maire, par son pouvoir de réquisition, peut solliciter à tout moment. C'est pourquoi il doit être dimensionné aux possibilités de la commune et capable de donner une réponse proportionnée à l'événement. Si ce plan est approuvé il faudra passer à la phase essai, entrainement. Je vous demande de bien vouloir prendre acte conformément la réglementation en vigueur, que la phase d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la ville de Grasse est terminée.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

J'ai été souvent questionné par des grassois pour l'attitude à adopter. Je pense que peu de grassois la connaisse en cas de gros pépins du type décrit par Monsieur BONELLI. Vu les événements moi je pensais à une attaque terroriste sur une usine grassoise. Quelle serait l'attitude à adopter ? Je pense que peu de grassois la connaisse. Combien de sirènes ? Faut-il se confiner chez soi ? Il faudrait une campagne de publicité. C'est très important.

Monsieur le Maire

Le plan de sauvegarde prévoit un accident industriel et la réaction nécessaire à l'accident industriel. Au-delà de cette enseigne et du travail de notre Assemblée délibérante, je pense utile de partager les bons gestes, les attitudes à venir, si demain il y a un risque feux de forêt, inondation, éboulement. Tous ces risques sont traités au travers de ce plan communal de sauvegarde. Il vient en complément du plan ORSEC. Il sera bon de communiquer peut-être lors d'une séance de travail ensemble afin d'évoquer toutes ces questions-là et que les élus soient porteurs d'éléments de réponse.

Nous prenons acte conformément à la réglementation en vigueur, que la phase d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la ville de Grasse est terminée.

2016 - 34 **MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES – ENLEVEMENT GARDIENNAGE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVENANT**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Vu le contrat de délégation de service public sous la forme d'un affermage N° 02.12 conclu le 28 février 2013 avec Monsieur Karim POUSSARD, EURL ASSISTANCE AUTOMOBILE 06 (AA 06) pour une durée de 5 ans.

Vu l'arrêté du Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.
Cet arrêté modifie deux tarifs :

- Frais d'enlèvement des voitures particulières : 116,81 € TTC au lieu de 116,56 €
- Frais de garde journalière des voitures particulières : 6,19 € TTC au lieu de 6,18 €

Seuls les propriétaires des véhicules sont concernés par cette augmentation de tarif. Les tarifs appliqués à la Ville de Grasse restent inchangés.
La commission Qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 9 février 2016, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant modifiant ces deux tarifs avec le délégataire Monsieur POUSSARD, EURL ASSISTANCE AUTOMOBILE 06 (AA 06).

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 35 **REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE GRASSE PRESCRIPTION DE LA REVISION ET DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

Madame Murièle CHABERT

Un premier projet de RLP révisé a fait l'objet d'un avis défavorable en commission des sites du 17 décembre 2014. Une réflexion a donc été relancée dès le début de l'année 2015 afin de définir un nouveau projet prenant en compte l'ensemble des remarques formulées par les personnes publiques associées et intégrant pleinement la dimension paysagère et patrimoniale de la Ville dans la réflexion d'élaboration du RLP. Le présent rapport a donc pour objet d'une part, de rapporter la délibération du 4 juillet 2013 qui prescrit la révision du RLP et celle du 23 septembre 2014 qui exposait le bilan de la concertation publique et arrêtait un premier projet de RLP et, d'autre part, de prescrire la révision d'un projet de RLP en définissant de nouveaux objectifs ainsi que les modalités de concertation.
En 2015, le service aménagement a repris une réflexion pour élaborer un nouveau projet sur la base des remarques des PPA parmi lesquelles :

- Remise en cohérence de nombreux éléments identifiés en discordance entre le rapport de présentation et le règlement.
- Compléter l'inventaire des dispositifs publicitaires sur la commune.
- Réaliser un diagnostic paysager et patrimonial afin de justifier les choix de zonage et créer, si nécessaire, de nouveaux secteurs d'intérêt paysager ou patrimonial avec une règlementation adaptée.
- Reprendre intégralement la carte de zonage en améliorant la lisibilité globale, en prenant en compte l'ensemble des servitudes d'utilité publique.
- Clarifier la justification des choix.

Synthèse des objectifs du nouveau projet de RLP (1/2) :

1/ Améliorer le cadre de vie et réduire les nuisances visuelles en fonction des enjeux paysagers et patrimoniaux ainsi le RLP s'attachera notamment à : Instaurer des règles permettant de préserver la qualité des paysages et des éléments patrimoniaux de la ville

- Optimiser la règlementation concernant notamment la limitation de la taille d'affichage et des types de dispositifs afin de garantir une nécessaire harmonisation des supports et une amélioration de la qualité urbaine.
- Déterminer des secteurs particulièrement sensibles par leur valeur paysagère ou patrimoniale sur lesquels les tailles, types ou formats de dispositifs seront limités.
- Augmenter la part des dispositifs muraux permettant ainsi d'assurer une meilleure intégration urbaine des dispositifs publicitaires.

2/ Garantir le droit d'affichage pour le développement économique et commercial de la commune.
3/ Adapter les dispositions du RLP en fonction des problématiques propres à chaque type de dispositif notamment pour les pré-enseignes et les publicités :

- Forte diminution des pré-enseignes hors agglomération afin de limiter les alignements de panneaux le long de certains axes. L'uniformisation sera recherchée.
  Pour les publicités et pré-enseignes en agglomération : réduire les superficies d'affichage, limiter la densité et le nombre des dispositifs par unité foncière selon la sensibilité paysagère des secteurs. Uniformiser par des règles qualitatives avec l'adoption d'une normalisation en termes de piètement et de forme.
- Modalités de concertation proposées dans le cadre de la délibération de prescription.
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Grasse de supports de présentation illustrant les enjeux et objectifs du RLP révisé permettant de prendre connaissance des principaux éléments du projet de RLP (3ème trimestre 2016),
- Mise à la disposition du public et des personnes concernées d'un registre permettant de formuler des observations et propositions pendant la procédure d'élaboration/révision du RLP (3ème trimestre 2016),
- Organisation d'une réunion publique afin de présenter globalement les objectifs et mesures du projet de Règlement Local de Publicité.

Je me tiens à votre disposition pour toutes vos questions.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour le travail effectué dans ce dossier.

Monsieur Gilles RONDONI

J'ai bien entendu que ces modalités d'affichage publicitaire autour des équipements sportifs feront l'objet d'agrémentations, voire de dérogations, pour permettre dans un contexte financier difficile et en tension de préserver, voire augmenter, certains modes de financement pour les clubs sportifs qui en feront la demande et qui seront étudiés.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 36 ADOPTION DES TARIFS POUR L'EVENEMENT « MISS GRASSE »

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'adoption de la tarification du droit d'entrée de Miss Grasse 2016 à savoir une entrée simple à 12 € pour une estimation de recette à 6 000 €.

Monsieur Damien VOARINO

Je ne souhaite pas polémiquer mais je m'abstiens.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur VOARINO s'abstient.

2016 - 37 EXPOROSE 2016
ADOPTION DES TARIFS

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'adoption d'une tarification concernant la manifestation d'Exporose 2016 pour une recette de 13 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 38 BELVEDERE BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE VILLA SAINT HILAIRE
CONSTRUCTION BELVEDERE
1 % ARTISTIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC PACA

Monsieur Jean-François LAPORTE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un Permis de Construire pour la construction d'un belvédère permettant l'accès à l'entrée principale du bâtiment, ainsi qu'une demande de subvention à hauteur de 80% auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je souhaite faire une simple intervention personnelle, Monsieur le Maire, concernant cette bibliothèque pour rappeler à ceux qui n'ont pas eu encore l'occasion d'y aller de s'y rendre car il faut savoir que nous même, nos familles et nos proches et ceux qui habitent Grasse peuvent accéder à la bibliothèque et transférer chez eux gratuitement 600 revues. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer un Permis de Construire pour le belvédère et les aménagements « détente » et « paysager » et autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Direction Régionales des affaires culturelles à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire

Je salue ici la Direction Générale des Affaires Culturelles et le DRAC qui a accepté de financer 80 % de ces 200 000 € permettant ainsi de créer un belvédère liant ainsi le plateau à la bibliothèque par un escalier afin de créer un espace public devant cette bibliothèque.

Avez-vous des interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre Conseil Municipal et nous passons maintenant aux questions orales et écrites.

Madame Lazreug souhaitez-vous lire la question orale ?

Madame Myriam LAZREUG

Par courrier, en date du 7 octobre 2015, nous vous avons informé de la création du groupe l'Alternative et demandé un emplacement d'expression réservé dans la revue municipale. Vous n'avez pas donné suite à notre demande au motif que selon votre DGS, il fallait préalablement que le Conseil nous donne acte de la création du groupe. Nous avons pu constater que cette exigence n'avait jamais existé pour les deux autres groupes d'opposition pas plus que pour le nouveau groupe majoritaire lorsque M. BARBEY vous a rejoint.
Nous constatons également qu'à ce jour seul le groupe L'Alternative est en conformité avec le règlement que vous avez imposé le 8 décembre dernier puisqu'aucun autre groupe, ici présent, n'en a respecté les exigences, même pas le vôtre. Je vous avais demandé, et ce dans le délai légal, lors du conseil du 8 décembre dernier, l'inscription à l'ordre du jour de notre demande de local. Vous n'avez pas donné suite à cette demande ni même eu la politesse de répondre ne serait-ce que par la négative. Pourtant, je rappelle votre intervention du 1er juillet 2014 en Conseil municipal: « Sur d'autres moyens d'assistance et de bureautique, la communauté d'agglomération étant tenue de vous fournir ces moyens dès lors que vous vous constituerez en groupe politique, je vous propose de mutualiser ces moyens, dans un souci d'optimisation des dépenses. Le local vous sera fourni par la ville et les autres moyens par la communauté d'agglomération. Une convention à venir fixera les modalités de cette répartition. »
Je souhaiterai donc connaitre la raison pour laquelle vous ne respectez pas les dispositions du CGCT articles L2121-27 et D2121-12 ainsi que la jurisprudence du Conseil d'Etat en ce qui concerne la mise à disposition d'un local et vos engagements du 1er juillet 2014 en ce qui concerne les moyens et donc l'attribution également d'un collaborateur.

Monsieur le Maire

J'ai bien entendu et reçu cette question orale transmise par mail samedi matin c'est-à-dire comme d'habitude pendant le week-end. Vous faites un commentaire dans lequel vous rappelez que nous avons souhaité que le Conseil Municipal donne acte de la création de votre groupe avant que vous soit réservé un espace d'expression dans la revue municipale Kiosque. Vous précisez par ailleurs que cela n'avait pas été le cas pour les deux autres groupe politique majorité et opposition ainsi que lorsque Monsieur BARBEY nous a rejoint au sein du groupe majoritaire. Sur ces deux derniers points, je vous précise que vous faisiez partie d'un des groupes officialisés lors de l'installation de notre Conseil Municipal. La création de votre nouveau groupe nous a obligés à revoir notre façon de procéder dans la mesure où si on n'y prenait pas garde nous pourrions avoir une multitude de créations de groupe tout au long de l'année qui réclameraient tous un droit d'expression. Nous avons d'abord souhaité cette démarche car on ne peut pas décider comme ça et il faut acter les choses et une validation du Conseil. Concernant Monsieur BARBEY et contrairement à ce que vous écrivez il a intégré un groupe existant et n'a en aucun cas été à l'origine d'une création de groupe. Vous souhaitez la mise à disposition d'un local et d'un

secrétariat. Concernant le local cette mise à disposition est prévue pour les communes de plus de 3 500 habitants. Sa mise à disposition, nous dit le Code des Communes auquel vous vous référez souvent, ne peut être inférieur à quatre heures par semaine dont deux heures au moins pendant les heures ouvrables. Il peut être partagé par un autre groupe ainsi nous pouvons accéder favorablement à votre demande dans un local et il nous faudra vous faire une proposition pour aménager un local que nous vous proposerons de partager avec les autres groupes. Nous travaillons à une proposition à l'ancien Lycée de Croisset. Ce bureau pourrait être doté d'un ordinateur, d'un téléphone et du matériel nécessaire pour le travail du groupe et des groupes. Concernant la mise à disposition du personnel cela n'est pas une obligation dans les communes de moins de 100 000 habitants. Il est vrai que j'avais proposé que la Communauté d'Agglomération s'en charge mais ce n'est pas une obligation contrairement à ce que vous sous entendez dans votre correspondance. Je tiens à préciser que ce local, ces éléments de secrétariat seront partagés à égalité de temps avec les groupes d'opposition notamment celui présidé par Monsieur DEGIOANNI. Je souhaite respecter tout le monde dans cette assemblée. Mes services vous tiendront rapidement au courant de l'avancée de ce dossier et nous vous ferons une proposition.

Madame Myriam LAZREUG

En ce qui concerne les collaborateurs cela ne vous gêne pas de traiter différemment les groupes d'opposition. Il y a un groupe qui a un collaborateur détaché par la Mairie. Alors pourquoi les autres groupes d'opposition n'en n'ont pas ?

Madame Valérie COPIN

Dans le cadre de l'optimisation et de la rationalisation de nos services pour partager ce collaborateur.

Monsieur le Maire

Je souhaite traiter tout le monde pareil, ne me faites pas dire ce que je ne souhaite pas. J'attends que vous m'attaquiez au tribunal.

Madame Myriam LAZREUG

C'est fait. Deux requêtes.

Monsieur le Maire

Je veux traiter les groupes de la même manière.

Madame Myriam LAZREUG

Jusqu'à présent ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire

Nous allons étudier la mise en œuvre en terme des secrétariats, des locaux...

Deuxième question posée par écrit par Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

Question 1 :
Nous avons pris connaissance de l'article publié dans l'édition du journal Le Monde du 10 novembre dernier sous le titre : « A Grasse, la folie de grandeur d'un néo châtelain. Palazzo ma non troppo »» qui commence ainsi : « A Grasse, un riche homme d'affaires a réalisé son rêve : se faire construire un château. Une folie des grandeurs qu'il a menée en 10ans, sans autorisation, ni permis de construire ... ».

Compte tenu des irrégularités dont a fait état la journaliste, et qui ont été dument constatées par les agents municipaux, pourriez-vous nous faire savoir pour quelles raisons la commune de Grasse ne s'est pas constituée partie civile dans le cadre de la plainte déposée par plusieurs de nos concitoyens riverains ?

Question 2 :
Nous avons été informés de l'existence d'une pétition suite à l'arrachage d'arbres sur la propriété de Monsieur Diter pour la création d'un accès illicite qui raccorde illégalement à la RD9, comme l'a confirmé par écrit le Conseil Départemental.
Pourriez-vous nous indiquer, alors que cette voie a fait l'objet d'un refus d'autorisation par la commune le 12 avril 2012 (dossier de déclaration préalable n° DP 006 069 11 E 0424), quelles mesures ont été prises par la commune de Grasse afin de faire procéder à la plantation d'arbres et à la remise en état de cet espace boisé classé qui a été gravement endommagé, comme le prouvent sans ambiguïté les vues aériennes facilement accessibles sur internet. ?
Monsieur le Maire

Concernant la question n° 1, est prévu le 10 mars 2016 le passage au tribunal correctionnel de Grasse de la procédure concernant les procès-verbaux établis par les agents assermentés de la Ville de Grasse et la DDTM en 2009, 2012 et 2014 à l'encontre de la SCI LOU JOY prévenue d'avoir réalisé des constructions de manière illégales. La Ville a toujours suivi de très près l'évolution de ce dossier auprès du parquet et se porte évidemment partie civile.

Monsieur Paul EUZIERE
Elle se portera partie civile quand ? Il faut que ce soit avant le 11 mars.

Monsieur Christophe MOREL
Cela peut-être fait le jour de l'audience mais nous le ferons avant.

Monsieur Paul EUZIERE
Très bien.

Monsieur le Maire

Concernant la question n° 2, cet arrachage d'arbres pour la création d'une voirie a fait l'objet d'un procès-verbal qui fait également l'objet de la procédure indiquée ci-dessus. Nous demandons dans la procédure que des arbres soient replantés de manière à restaurer la superficie défrichée, ceci sous astreinte. L'avocat de la Ville est en train de mettre en forme notre demande sous astreinte.

Avant de lever la séance je vous donne la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 29 mars à 14h30.

Je profite pour vous donner une invitation pour fêter le premier anniversaire des matinales du marché du Cours Honoré Cresp le 6 avril à 11h00. Nous aurons avec Monsieur Jacques CHIBOIS une présentation qu'il nous fera avec les produits achetés sur le marché.

La séance est levée à 20h00.